

EDITEUR RESPONSABLE

MATATA PONYO Mapon

SUPERVISION

LOKOTA ILONDO Michel – Ange
NTAGOMA KUSHINGANINE Jean-Baptiste

REDACTION

BOKA MABELE David
LUBAMBA NGIMBI Hector
KADIMA KAZADI Joël
MUYOMBO USENI Justin
NGONDO OTSHWE Josué
WAULA LUZINGU Sacré

CONTRIBUTION AUX ENCADRÉS

ELANGA BOKANGA Arno

**CONCEPTION GRAPHIQUE
ET MISE EN PAGE**

MANZAMBI Moïse

PHOTOGRAPHE

MATA Yannick

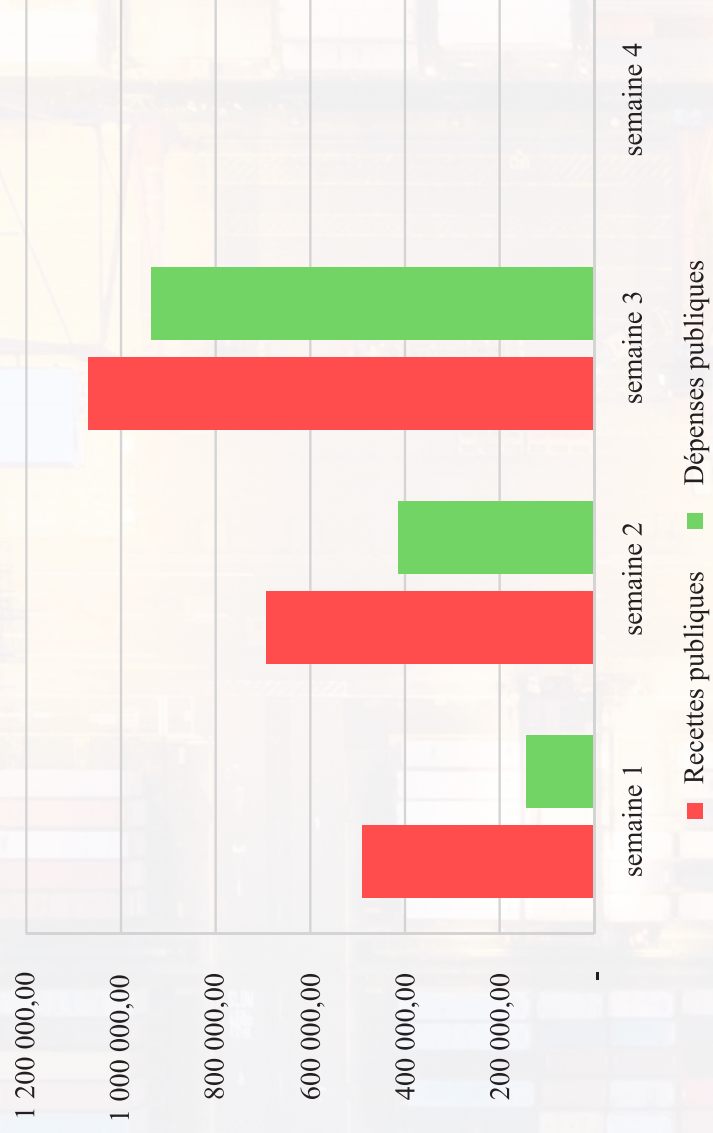
CONGO CHALLENGE
L E M E N S U E L

**ÉVOLUTION DE LA SITUATION
ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE EN
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE
DU CONGO**

Numéro 61 | Mai 2022

Kinshasa, RDC

Agrégats du secteur public au mois de mai 2022 (en millions de CDF)



Sommaire

Ce que je pense	6
Résumé exécutif	9
Contexte international	13
Croissance économique	13
Inflation	14
Marché financier	15
Marché des changes	17
Marché des produits stratégiques	18
Commerce international	20
Contexte national	21
Evolution de l'économie nationale	21
Activité économique	27
Dynamique des prix	31
Taux de change et réserves de change	32
Finances publiques	33
Evolution de la situation politique	40
Perspectives politiques et économiques	51





Matata Ponyo Mapon

Ce que je pense

Les assises de réconciliation du Grand Katanga : l'union fait la force !

Ce que je pense est que l'union fait la force. C'est sur fond de cette vérité que les acteurs politiques de l'ancienne province du Katanga se sont réunis du 17 au 22 mai dernier à Lubumbashi, chef-lieu de la nouvelle province du Haut-Katanga. C'est depuis quelques années que ce forum était ardemment voulu par plusieurs acteurs politiques du Katanga, principalement ceux proches de l'ancien président de la république, Joseph Kabila. L'objectif principal était de rapprocher ce dernier avec l'ancien gouverneur de province du Katanga, Moïse Katumbi, devenu depuis lors un opposant farouche à l'ancien président de la république. Cela a pris du temps à cause principalement de la réticence du camp de l'ancien gouverneur. Dans l'entre-temps, le paysage politique a beaucoup changé : la majorité parlementaire est passée du camp du Front Commun pour le Congo (FCC) contrôlé par l'ancien président Kabila à celui de l'Union sacrée du Président de la République Félix Antoine Tshisekedi. Aussi, les relations entre cette dernière et l'ancien gouverneur se sont beaucoup refroidies. Alors qu'il fut l'un des principaux acteurs de l'écroulement de la majorité présidentielle du FCC, l'ancien gouverneur de province n'a été que faiblement récompensé. Aucun membre de son parti n'a pris la tête de l'une des trois principales institutions politiques du pays (Primature, Assemblée nationale et Sénat), encore moins d'un des principaux ministères au sein du gouvernement. Dans l'entretemps, la date des élections législatives et présidentielle n'est plus qu'à une année et demie. Les deux frères katangais, ennemis pour les uns, adversaires pour les autres, se sont finalement rencontrés et donnés, dans la cathédrale Saints-Pierre-et-Paul de Lubumbashi, une poignée de mains historique, symbole de la réconciliation et de l'unité des fils et filles de l'ancienne province du Katanga. La palme d'honneur revient à l'archevêque métropolitain de Lubumbashi, Monseigneur Fulgence Muteba, proche de Moïse Katumbi, qui s'est totalement investi dans la réalisation de ce projet socio-politique difficile.

Ce que je pense est que le rapprochement formel de l'ensemble des acteurs politiques de l'ancienne province du Katanga est un signal politique fort qu'il ne faut nullement négliger. En effet, à la suite du découpage

territorial intervenu en 2015, l'ancienne province du Katanga, s'est muée en quatre petites provinces, à savoir le Haut-Katanga, le Lualaba, le Haut-Lomami et le Tanganyika. Pour rappel, la décision du découpage territorial, bien que justifiée administrativement, avait été précipitée par le pouvoir politique de l'époque en vue principalement d'affaiblir l'ancien gouverneur de la province du Katanga, Moïse Katumbi. Ce dernier était devenu encombrant après avoir quitté le PPRD, créé son propre parti, et exprimé ouvertement son ambition de briguer la magistrature suprême à la prochaine élection présidentielle. Le régime politique de l'époque avait donc concocté plusieurs actions judiciaires en vue de le faire condamner et l'empêcher d'être candidat à cette dite élection. Pour échapper à ce piège politique, l'ancien gouverneur s'était exilé en Europe et n'est rentré au pays qu'en 2019, à la faveur du nouveau régime dirigé par son allié, le Président Félix Antoine Tshisekedi. Ce dernier lui a restitué son passeport congolais et sa nationalité lui déniée par le régime politique précédent.

Ce que je pense est qu'il faut saluer la paix des braves entre les deux principaux acteurs politiques du grand Katanga. Mais, il faut que cette réconciliation soit différente des autres qui se sont tenues auparavant toujours à Lubumbashi pour rassembler les katangais. Il faut qu'elle augure une nouvelle ère de leadership et de gouvernance capable de relancer le développement de l'ensemble du Katanga. Jusque-là, seules deux provinces sur quatre ont enregistré un certain progrès socio-économique du fait principalement des retombées de l'exploitation minière. Il s'agit du Haut-Katanga et du Lualaba. Les deux autres provinces, à vocation essentiellement agricoles, sont restées à la traîne ; l'agriculture ayant été quasiment abandonnée au profit des importations à partir de l'Afrique australe, particulièrement de la Zambie et de l'Afrique du Sud. En outre, les infrastructures ferroviaires et routières se sont fortement détériorées dès que les deux provinces du nord (Haut-Lomami et Tanganyika) se sont davantage éloignées de leurs deux consœurs du sud-Katanga. Malheureusement, la taxe spécifique sur le secteur minier instaurée par le gouvernement central



en 2010 principalement pour résorber le déséquilibre en infrastructures entre les deux provinces du nord et celles du sud n'a pas atteint son objectif. La réconciliation politique ainsi réalisée, pour être pérenne et utile, devra être fondée sur la mise sur pied d'un plan d'intégration et de relance économique de toutes les quatre provinces nouvellement créées. Evidemment, ce programme économique régional devra être en harmonie avec le programme économique national.

Ce que je pense est que la réconciliation des acteurs politiques du grand Katanga peut influencer sur les perspectives électorales et politiques de 2023. A condition que le bloc katangais redevienne compact comme auparavant. Entre 2010 et 2015, la majorité des acteurs politiques du Katanga étaient dans la majorité parlementaire contrôlée par le président de l'époque Joseph Kabila. Moise Katumbi était le gouverneur du Katanga. Kyungu wa Kumwanza était le président de l'assemblée provinciale. Les intérêts de principaux acteurs politiques de la province étaient mutatis mutandis les mêmes. Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Certains opérateurs politiques du Katanga sont dans l'Union sacrée qui est au pouvoir. « Ensemble », le parti politique de Moise Katumbi, fait partie du gouvernement national, même si (tout le monde le sait), il existe plusieurs points de divergence entre ce parti et l'union sacrée du Président Tshisekedi. En effet, certains membres du gouvernement provenant de « Ensemble » ont déjà annoncé qu'ils resteraient du côté du pouvoir au cas où « Ensemble » de Moise Katumbi se décidait de quitter l'Union sacrée. A l'opposé, une bonne partie d'acteurs politiques du Katanga, particulièrement du FCC, sont dans l'opposition et ne sont pas en harmonie avec le pouvoir politique. Quelques-uns d'entre eux subissent parfois de tracasseries politico-judiciaires. D'autres sont même en exil.

Ce que je pense est qu'en définitive, au-delà de la symbolique de la réunification et de l'unité du Katanga du 22 mai dernier, il existe encore beaucoup à faire pour reconstituer le bloc compact recherché capable d'être politiquement utile en 2023. Il faut que les katangais de l'opposition et du pouvoir transcendent leurs intérêts politiques respectifs et privilégient ceux de la province du Katanga. Ce qui n'est pas facile dans la configuration politique actuelle. Peut-être qu'il faudra pour cela un deuxième forum. Sinon, celui de fin mai dernier n'aura servi à rien. Il ressemblera aux autres qui l'ont précédé : un forum plutôt formel et politique qui n'a rien à voir avec les intérêts de la population.

Washington, le 30 mai 2022.



Résumé exécutif

Situation économique

- **Au niveau international**, il est conjecturé pour l'année 2022 une récession de l'économie mondiale, en raison essentiellement de l'invasion russe de l'Ukraine. Les dommages économiques entraînés par ce conflit contribueront à un recul de l'activité économique mondiale et à une pression à la hausse sur le niveau des prix. D'après le Fonds Monétaire International (FMI), cette stagflation devrait se maintenir jusqu'en début 2023.
- Les tensions sur les prix des biens alimentaires et de l'énergie causées par la crise en Ukraine devraient solidement concourir à l'accélération de l'inflation. La spirale inflationniste qui en a résulté a amoindri le revenu réel des consommateurs, particulièrement dans un contexte où le soutien budgétaire destiné à alléger l'impact de l'augmentation des prix du pétrole et des denrées alimentaires est limité. Ainsi, les banques centrales devront résolument ajuster leur politique afin de garantir l'ancrage des anticipations d'inflation à moyen et long terme.
- Au cours de ce mois de mai 2022, les marchés boursiers ont été caractérisés par des tendances à la baisse durant la première moitié du mois sous l'effet de la guerre persistante en Ukraine et des restrictions sanitaires en Chine. Par contre, la dernière moitié du mois a été marquée par un rebondissement des indices boursiers à la suite de la réduction des tarifs imposés sur les produits chinois par le gouvernement américain.
- En ce qui concerne le marché international des changes, la devise américaine a entamé une phase de dépréciation au cours de ce mois de mai 2022. Cette dépréciation serait la conséquence des attentes d'une baisse des taux de rendement obligatoire par la Fed. En Chine, la baisse du nombre de nouveaux cas de Covid-19 conduirait à un assouplissement des restrictions sanitaires levées par le gouvernement, ce qui explique l'appréciation du yuan chinois face au billet vert durant le mois.
- S'agissant des matières premières, les cours du cuivre sont repartis à la hausse dès mi-mai 2022 suite aux perspectives d'accroissement de la demande chinoise après assouplissement des restrictions sanitaires. Les prix de l'or également ont rebondi avec la détente des rendements américains. Sur le marché du pétrole brut, les cours ont repris l'ascenseur en dépassant la barre de 110 USD le baril durant ce mois de mai 2022, étant donné la réouverture de l'économie chinoise et les discussions autour d'un potentiel embargo européen sur le pétrole russe.
- Depuis l'avènement de la guerre russo-ukrainienne, les perspectives de l'économie mondiale se sont remarquablement assombries. L'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) table désormais sur une croissance du volume du commerce des marchandises de 3,0% en 2022, contre 4,7% en 2021. Le conflit entre Moscou et Kiev mettant en péril la reprise fragile des échanges commerciaux, une plus grande diversification des chaînes des valeurs mondiales contribuerait à tempérer l'incidence de ce type de chocs sur les approvisionnements dans le futur.
- **Au niveau national**, comme le mois précédent, le cadre macroéconomique est resté globalement stable. En effet, la dynamique du taux de change est restée globalement stable en mai 2022 bien que, comparé à son niveau de fin avril 2022, le taux de change a connu une légère dépréciation de 0,01% sur le marché interbancaire et de 0,32% sur le marché parallèle. Sur le marché des biens et services, le taux d'inflation hebdomadaire s'est établi à 0,28% à la troisième semaine du mois de mai 2022. Ce qui induit un taux d'inflation, en cumul annuel de 4,09% contre 3,37% à la clôture du mois précédent. Le taux d'inflation en glissement annuel s'est situé à 7,64% à la troisième semaine du mois de mai 2022. A ce rythme, il est prévu que le taux d'inflation à fin décembre 2022 se situe à 10,98% contre 10,66% réalisé à fin avril 2022. Comparée à la situation de l'année précédente, une accélération des prix de 107,95% a été observée entre fin décembre 2021 (5,28%) et l'inflation attendue en fin décembre 2022 (10,98%).
- Du côté des finances publiques le Trésor public a enregistré, à la troisième semaine du mois de mai 2022, un excédent de 134 309 millions de CDF. Cet excédent résulte d'un niveau de dépenses de 935 271 millions de CDF contre de recettes de 1 069 580 millions de CDF. Les salaires ont représenté 40% de l'ensemble des dépenses engagées tandis que les dépenses en capital n'ont représenté que

7,67% du même total. Il convient de signaler que ces données se rapportent à la troisième semaine du mois et peuvent évoluer à la clôture du mois, notamment suite à la poursuite des paiements des salaires des fonctionnaires de l'Etat.

- Enfin, l'actualité économique du mois de mai 2022 a été marquée par plusieurs faits notables. Plus explicitement, ces faits sont présentés comme ci-dessous : (i) l'annonce de la probable rupture de stock du gasoil et du kérosène ; (ii) la hausse des prix du carburant dans toutes les zones du pays ; ainsi que (iii) le son d'alerte sur le risque d'effondrement du Pont Matadi (Pont Maréchal).

Situation politique

L'actualité politique du mois de mai a été dominée par :

- i. L'avènement du parti politique Leadership et Gouvernance pour le Développement en sigle LGD dans l'environnement politique de la RDC ;
- ii. Les controverses autour du projet de loi électorale ;
- iii. L'élection des gouverneurs dans les 14 provinces concernées ;
- iv. Les chambardements au sein de la Cour constitutionnelle
- v. La réconciliation inter communautaire (Katanga et Kasai).
- vi. La réaction des Congolais à l'attaque des positions des FARDC par les rebelles du M-23

La première semaine du mois de mai 2022 a été marquée par la sortie officielle de la formation politique dénommée Leadership et Gouvernance pour le Développement, « LGD ». Créé depuis décembre 2021 et enregistré au ministère de l'intérieur, ce parti politique a, au terme de son premier congrès tenu du 1er au 3 mai 2022, porté le Premier ministre honoraire, Matata Ponyo Mapon, non seulement à la Présidence dudit parti, mais aussi et surtout, le proclamant candidat à l'élection présidentielle prévue en 2023. La création

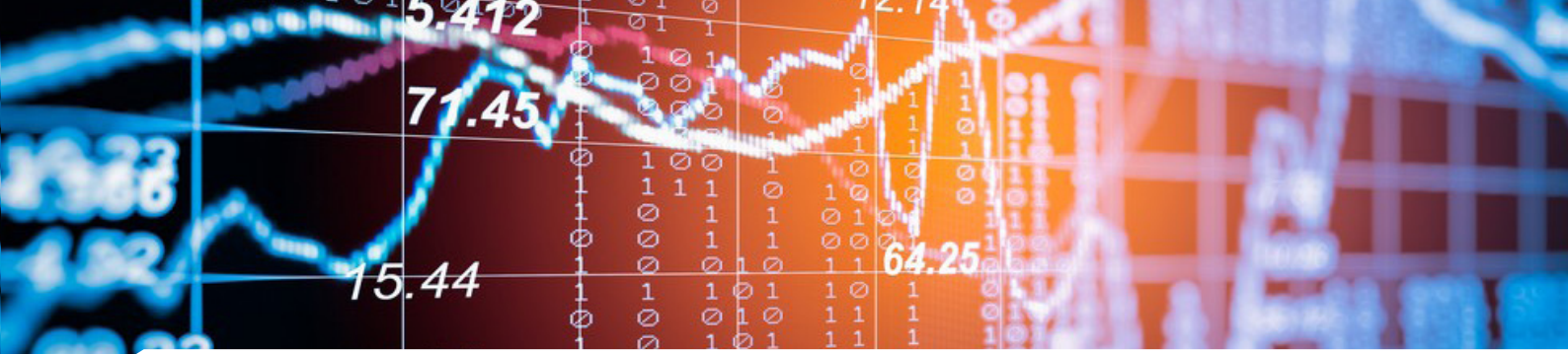
de ce parti ainsi que l'annonce de la candidature ont été interprétées dans divers sens dans différents salons politiques.

Dans le volet processus électoral, la poursuite des débats et échanges sur le projet de loi électorale a révélé des très grandes divergences de vue qui, pour les observateurs avertis, pourraient constituer des points d'achoppement et entraîner des contestations électorales. En effet, il est apparu au cours des débats conduits au sein de l'Assemblée nationale que la plupart des propositions de réformes formulées par le G13 ont été rejetées par la commission PAJ, ce qui a conduit les députés membres de ce groupe de quitter la salle où se déroulaient les travaux.

Reportée à plusieurs reprises pour l'une ou l'autre raison, l'élection des gouverneurs et leurs vices a finalement été organisée par la CENI dans les 14 provinces qui attendaient de mettre fin au régime des intérimaires depuis plusieurs mois. C'est donc au courant de la première semaine de ce mois que différents candidats qui étaient en lice, ont eu le temps de battre campagne et solliciter le suffrage des députés provinciaux, leurs électeurs sur qui ont pesé les achats de votes par la corruption, avec une particularité pour ceux qui ont été départagés par un second tour.

Dans un tout autre chapitre, il y a lieu de signaler cette surprise générale des chambardements intervenus au sein de la Cour constitutionnelle, où contre toute attente, le Juge Kaluba Dibwe Philo s'est vu écarté de cette Haute juridiction par tirage au sort, en seulement une année et demie de fonction. Cette décision jugée irrégulière et contraire aux textes de lois et règlements en la matière par bon nombre, n'a pas laissé la population indifférente. A cet effet, si pour une frange l'acte posé frise un règlement de comptes à ce juge considéré comme un indépendant d'esprit et un impartial vis-à-vis du pouvoir en place, pour l'autre part contre, il n'est que le résultat d'un simple tirage au sort tel que requis par la loi et la pratique en la matière.

Par ailleurs, dans la recherche de la cohésion entre les ressortissants de l'ancienne province du Katanga, une initiative de paix et réconciliation amorcée par Monseigneur Fulgence Muteba, évêque métropolitain de Lubumbashi, a permis aux Katangais de célébrer la



réconciliation entre Joseph Kabila Kabange (Président de la République honoraire) et Moïse Katumbi (ancien gouverneur du Katanga), tous deux leaders de cette communauté, qui ont passé quelques bonnes années dans une adversité politique ayant conduit le dernier en exil. Comme il fallait s'y attendre, l'acte posé a été interprété de diverses manières.

Enfin, au cours de la dernière semaine du mois de mai, les positions des FARDC dans les territoires de Nyiragongo et de Rutshuru ont été surprises par des attaques perpétrées par les éléments du groupe rebelle M23, visiblement soutenu par le Rwanda. Cette énième attaque a créé un tollé au sein de la population qui ne jure que pour la défense du territoire national par les forces armées.



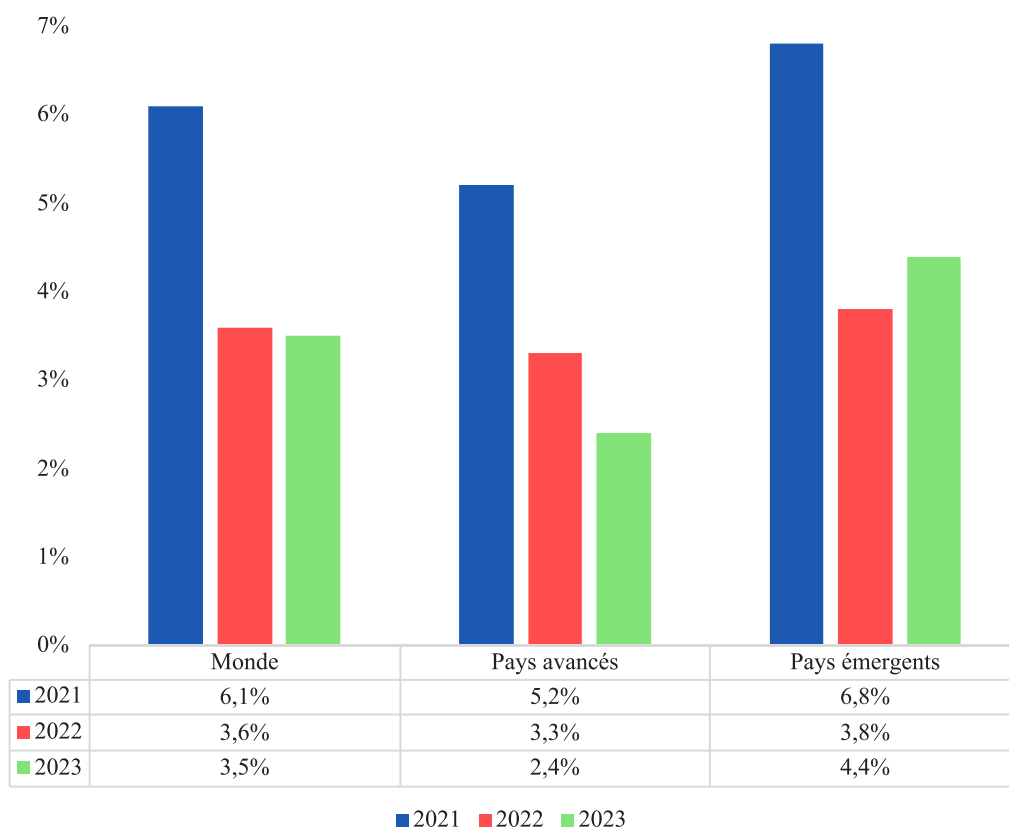
1. Contexte international

I.1. Croissance économique

La récession économique qui caractérisera l'année 2022 sera essentiellement l'effet de l'invasion russe de l'Ukraine. En effet, les dégâts économiques entraînés par ce conflit devront contribuer à un net ralentissement de l'activité économique mondiale et à une pression

à la hausse sur le niveau des prix. Cette stagflation devrait se maintenir jusqu'en début 2023, d'après les statistiques du Fonds Monétaire International (FMI), et amplifierait le risque d'une grave récession particulièrement dans les pays développés.

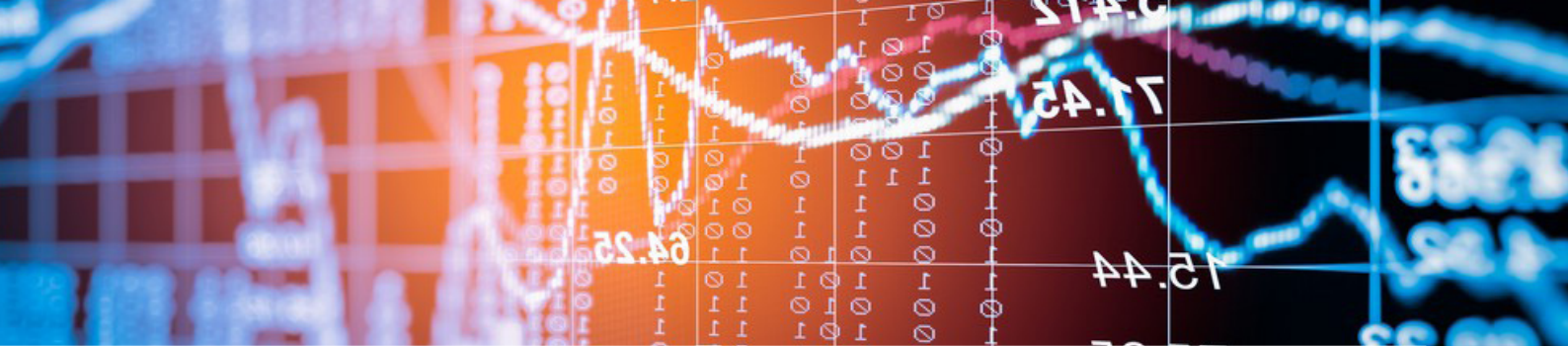
Figure 1 » PROJECTIONS DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE DANS LE MONDE



Source : FMI.

Les prévisions renseignées dans la Figure 1 indiquent comment le conflit russo-ukrainien a bouleversé la fragile reprise économique après la pandémie de Covid-19 en 2021, provoquant une crise humanitaire en Europe, une flambée des prix des denrées alimentaires et

des produits de base (cf. sous-section 1.2), et exacerbant les pressions inflationnistes dans le monde. Il est ainsi essentiel de prendre des initiatives multilatérales pour répondre à cette crise humanitaire afin d'empêcher que l'économie mondiale ne se fragmente davantage.

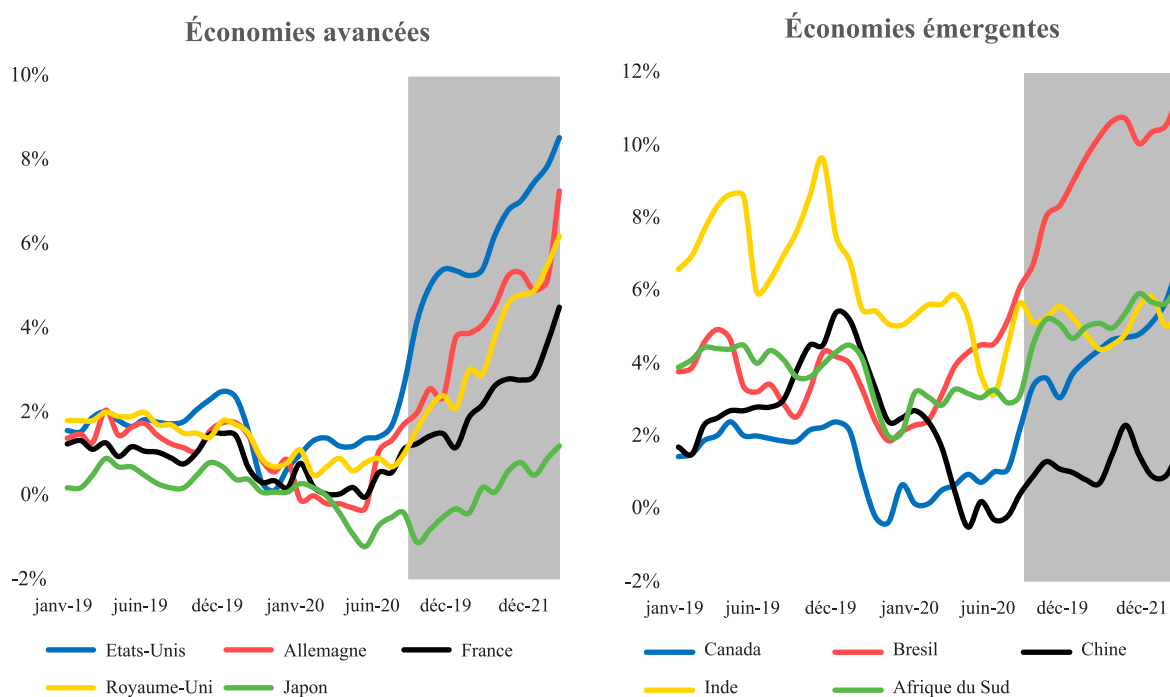


I.2. Inflation

Les tensions sur les prix des produits alimentaires et de l'énergie dues à la guerre en Ukraine devraient durablement concourir à l'accélération de l'inflation. Cette guerre a provoqué un choc sur les marchés des produits de base susceptible de maintenir les prix à des niveaux historiquement élevés. La spirale inflationniste qui en découle réduit le revenu réel des

ménages, particulièrement dans un contexte où le soutien budgétaire destiné à atténuer l'impact de la hausse des prix du pétrole et des denrées alimentaires est limité. Le risque de voir les prévisions d'inflation s'éloigner des objectifs des banques centrales s'accroît et incite les dirigeants à prendre des mesures d'austérité monétaire pour contrecarrer la stagflation qui sévit.

Figure 2 » PROJECTIONS DU TAUX D'INFLATION DANS LE MONDE



Source : OCDE.

La guerre s'ajoute à la série de chocs sur l'offre qui ont frappé l'économie mondiale ces dernières années. Ses effets se propageront via les marchés des produits de base, les échanges commerciaux et les relations financières, et se feront sentir dans de nombreuses parties du monde. Étant donné que la Russie est l'un des principaux producteurs du pétrole, du gaz, des métaux, et, avec l'Ukraine, du blé et du maïs, la baisse de l'offre de ces produits de base a fait fortement

augmenter leurs cours. Ces augmentations de prix des denrées alimentaires et des combustibles vont nuire aux ménages à faible revenu dans le monde entier, particulièrement aux couches vulnérables de la population dans les pays pauvres. Dans ce contexte, les banques centrales devront résolument ajuster leurs politiques afin de garantir l'ancrage des anticipations d'inflation à moyen et long terme.



I.3. Marché financier

Amorcée depuis le mois d'avril 2022, les tendances baissières observées sur les marchés boursiers se sont poursuivies jusqu'à la première moitié du mois de mai 2022. Sur le Wall Street, le Dow Jones et le S&P-500 ont respectivement atteint des creux de 31 250 points et 3 900 points, avant de repartir à la hausse durant la dernière moitié du mois courant. Seul le Nikkei a poursuivi sa chute jusqu'à la clôture du mois, en avoisinant la barre de 11 260 points. Il en est de même du côté du continent européen. Sur la bourse de Paris, le CAC-40 a frôlé un creux de près de 6 000 points ; et sur la bourse de Francfort, le creux a effleuré une valeur d'environ 13 380 points pour le DAX-40. La bourse de Tokyo a également été caractérisée par cette même dynamique baissière en début du mois, puis haussière en fin du mois, l'indice japonais Nikkei ayant affiché un creux de près de 25 750 points en mi-mai 2022.

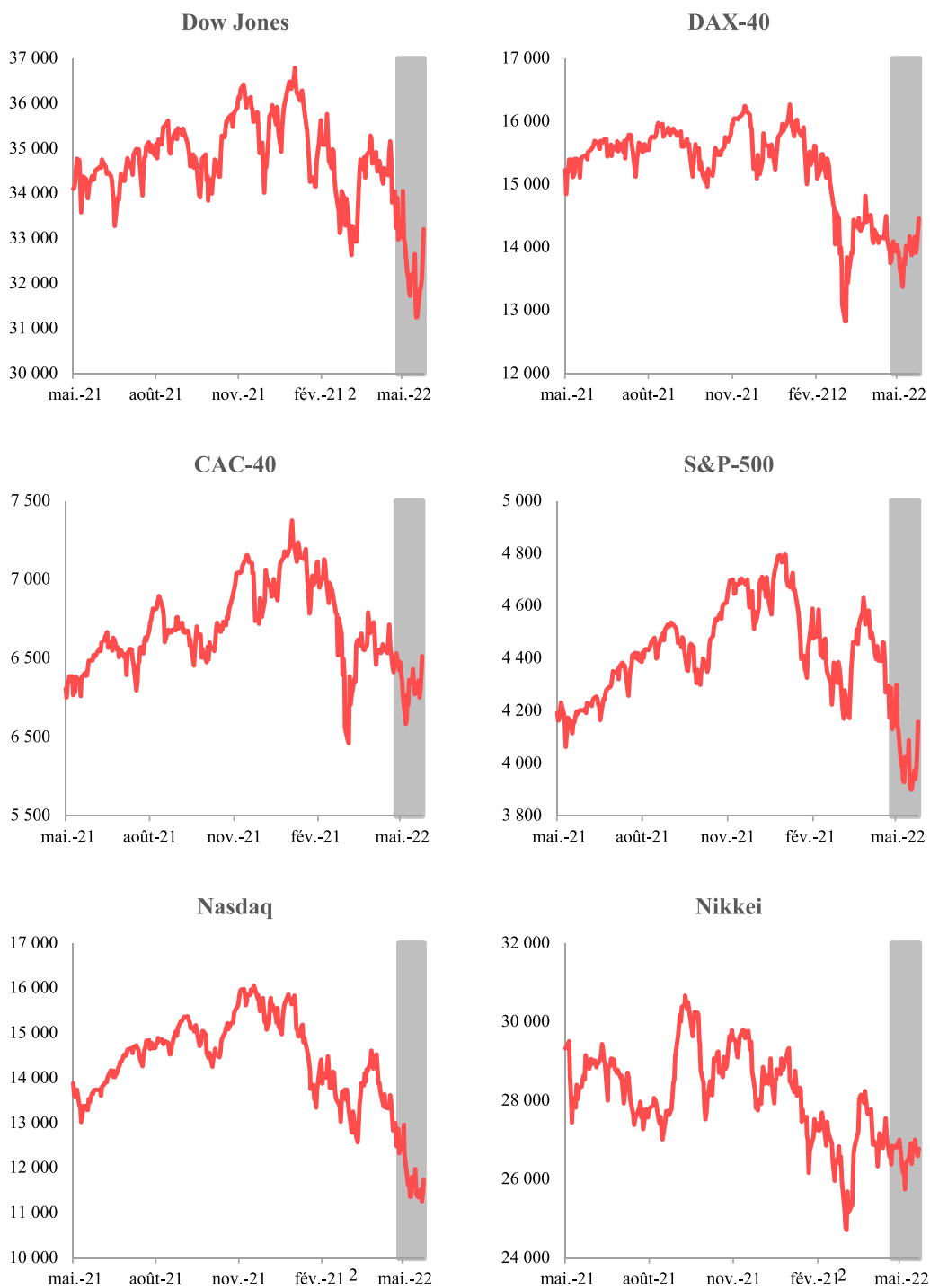
Ces chutes des indices boursiers durant la première moitié du mois de mai 2022 seraient dues, d'une part, à la guerre persistante en Ukraine, et d'autre part, aux restrictions sanitaires en Chine. Ces tendances baissières auraient été renforcées par les attentes d'un durcissement monétaire de la part de la Fed et la BCE, étant donné l'accélération de l'inflation dans le monde.

Cependant, au cours de la dernière moitié du mois, il s'est observé un rebondissement modéré des indices, à l'exception du Nasdaq. Ces rebonds auraient été occasionnés par l'annonce de l'administration Biden relative à la réduction des tarifs imposés sur les produits chinois. En effet, toute décision de réduire totalement ou partiellement les droits sur les importations contribuerait à atténuer les pressions inflationnistes et à renforcer les marges bénéficiaires des opérateurs économiques. C'est cette communication apaisante qui a suscité l'optimisme des investisseurs privés, améliorant ainsi le niveau de confiance financière.





Figure 3 » ÉVOLUTIONS JOURNALIÈRES DES PRINCIPAUX INDICES BORSIERS



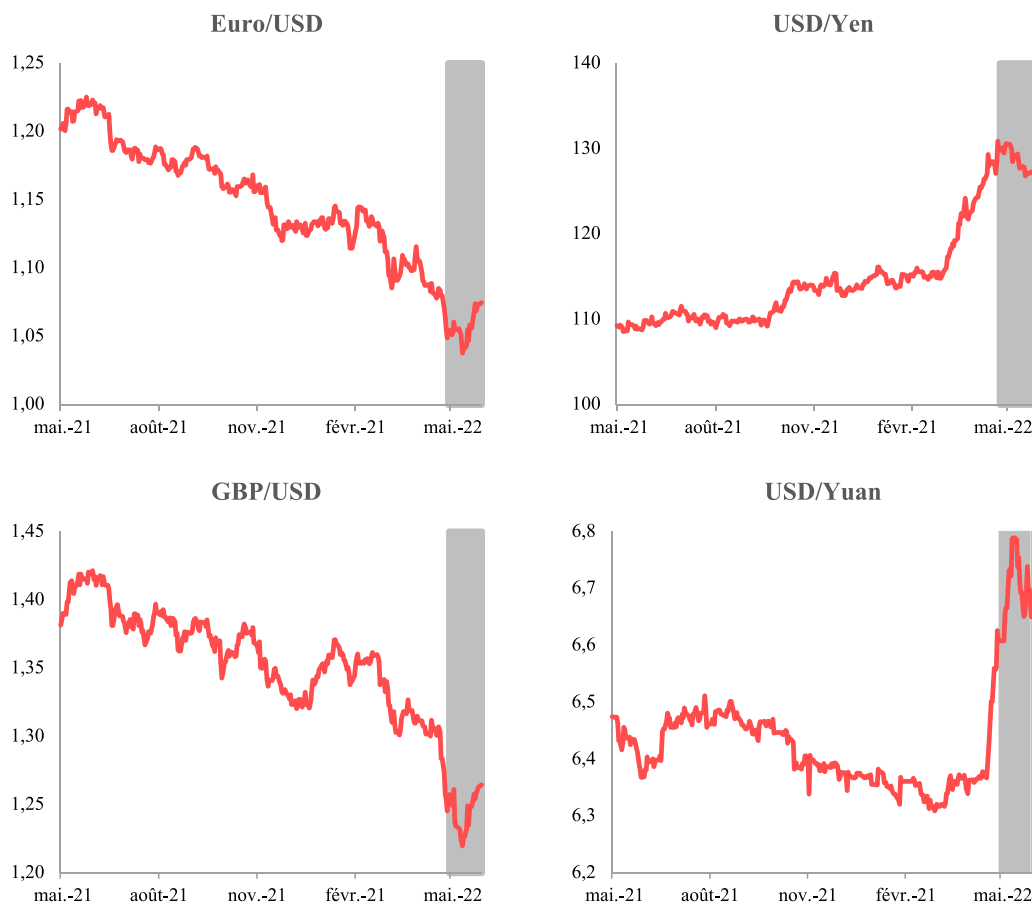
Source : Macrotrends.

I.4. Marché des changes

Après s'être situé en position de force vis-à-vis des principales devises européennes durant le mois d'avril dernier, le dollar américain a amorcé une phase de dépréciation au cours de ce mois de mai 2022. Cette dépréciation serait la conséquence des attentes de la politique de la Fed qui se refroidissent, particulièrement en faveur de la baisse des taux de rendement obligataire comme facteur clé. À la dernière semaine de ce mois de mai, l'euro et la livre sterling s'échangeaient respectivement à 1,07 EUR et 1,26 GBP contre un dollar américain.

Du côté du continent asiatique, la courbe du yen japonais a été décroissante le long du mois courant, reflétant l'appréciation de la devise japonaise par rapport au billet vert, et ce, en raison notamment de la baisse des rendements obligataires américains. À Pékin, la diminution du nombre de nouveaux cas de Covid-19 devrait conduire à un assouplissement des restrictions sanitaires levées par le gouvernement chinois. La politique qui a été mise en place pour lutter contre l'épidémie semble expliquer l'appréciation enregistrée par le yuan chinois face à la devise américaine au cours de ce mois de mai 2022.

Figure 4 » ÉVOLUTIONS JOURNALIÈRES DES PRINCIPAUX COURS DE CHANGES



Source : Macrotrends.



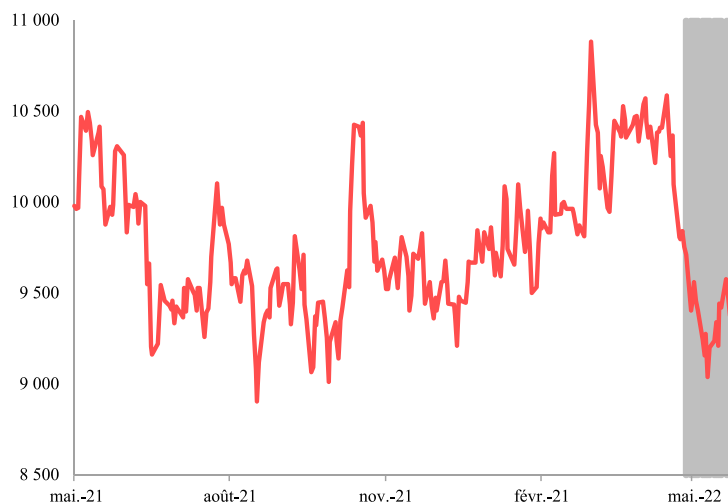
I.5. Marché des produits stratégiques

- Cuivre

Après avoir significativement chuté depuis la dernière moitié du mois d'avril 2022, les cours du cuivre sont repartis à la hausse dès la troisième semaine du mois de mai 2022. Cette chute drastique des cours avait été causée par le ralentissement de l'activité manufacturière et de services chinois. À partir de fin mars 2022, la Chine a fait face à une grave vague de Covid-19 qui l'a contrainte à lever de nouvelles restrictions sanitaires visant à contenir la propagation du virus. À la suite de ces restrictions,

plusieurs inquiétudes avaient émergé au sujet de la diminution des importations chinoises du cuivre. Mais le recul de la vitesse de contamination de la maladie observé en ce mois de mai a conduit les autorités de Pékin à assouplir les mesures restrictives initialement prises. Ce sont ces perspectives d'augmentation de la demande chinoise qui sont à l'origine de la hausse des prix, la Chine étant le premier consommateur mondial du métal rouge.

Figure 5 » ÉVOLUTION JOURNALIÈRE DU COURS DU CUIVRE (EN USD PAR TONNE)



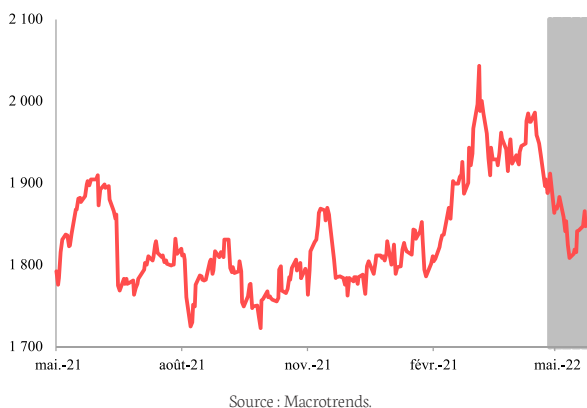
Source : Macrotrends.



- Or

Après avoir chuté durant le mois précédent, les cours de l'or ont rebondi en ce mois de mai 2022. À la dernière semaine du mois, ils se sont évalués à 1 865 USD l'once, soit un accroissement mensuel de près de 3,15%. La détente des rendements américains aurait redonné de l'attrait au métal jaune. En effet, les investisseurs privés ont réduit leurs anticipations sur la hausse des taux obligataires de la Fed. C'est ce qui a conduit à la dépréciation du billet vert, et donc à une amélioration de l'attractivité de l'or comme réserve de valeur, eu égard à la corrélation négative qui existe entre la devise américaine et le métal jaune.

Figure 6 » ÉVOLUTION JOURNALIÈRE DU COURS DE L'OR (EN USD PAR ONCE)

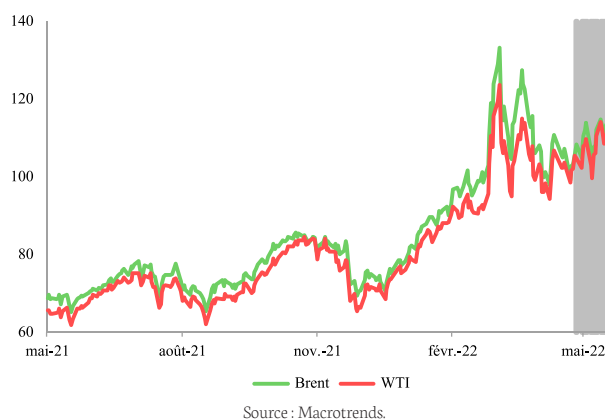


- Pétrole

Après s'être stabilisés le mois précédent autour d'une moyenne de 100 USD le baril, les cours du pétrole brut ont repris l'ascenseur en dépassant la barre symbolique de 110 USD le baril durant le mois de mai 2022, comme indiqué dans la Figure 7. Cette ascension s'est opérée sur fond de la réouverture de l'économie chinoise après la levée progressive des restrictions anti-Covid et de discussions sur le vote d'un potentiel embargo européen sur le pétrole russe. Ces deux principaux facteurs liés respectivement à la demande et l'offre sur le marché devraient maintenir les prix de l'or noir sur une trajectoire haussière, surtout dans une situation où le déblocage des stocks de réserve par

les pays associés à l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) est assez dérisoire.

Figure 7 » ÉVOLUTION JOURNALIÈRE DES COURS DU PÉTROLE (EN USD PAR BARIL)



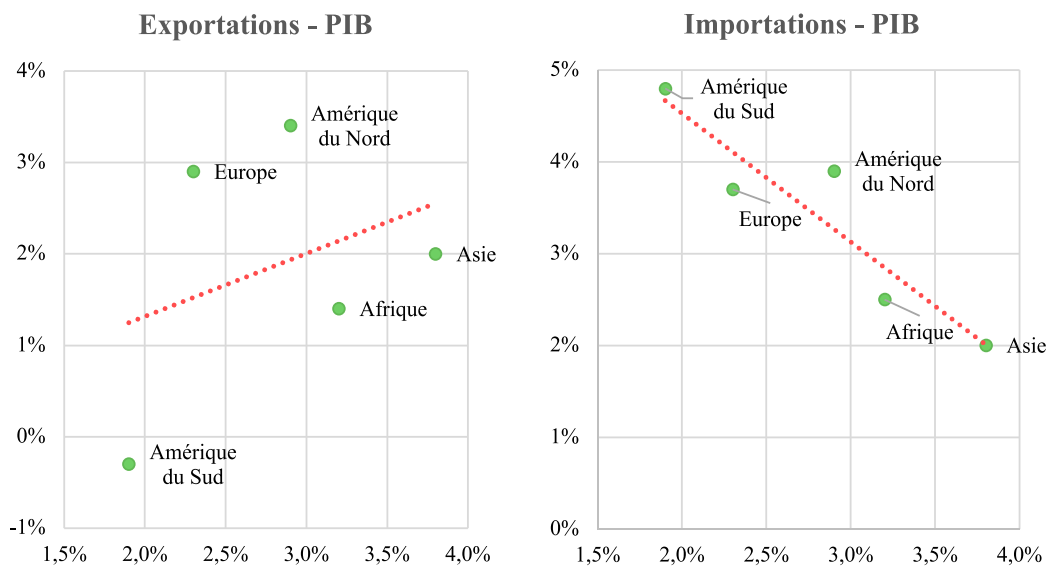


I.6. Commerce international

Depuis le déclenchement de la guerre en Ukraine, les perspectives de l'économie mondiale se sont considérablement assombries en termes de niveau d'activité, amenant ainsi l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) à réévaluer ses projections sur le commerce mondial pour les deux années à venir. Dès lors, cette institution onusienne table sur une

croissance du volume du commerce des marchandises de 3,0% en 2022, contre 4,7% en 2021. Mais ces estimations demeurent assez incertaines, étant donné la nature imprévisible de la crise en Europe de l'Est. De toute évidence, le conflit entre la Russie et l'Ukraine est à l'origine de la récession économique et met en péril la reprise fragile du commerce international.

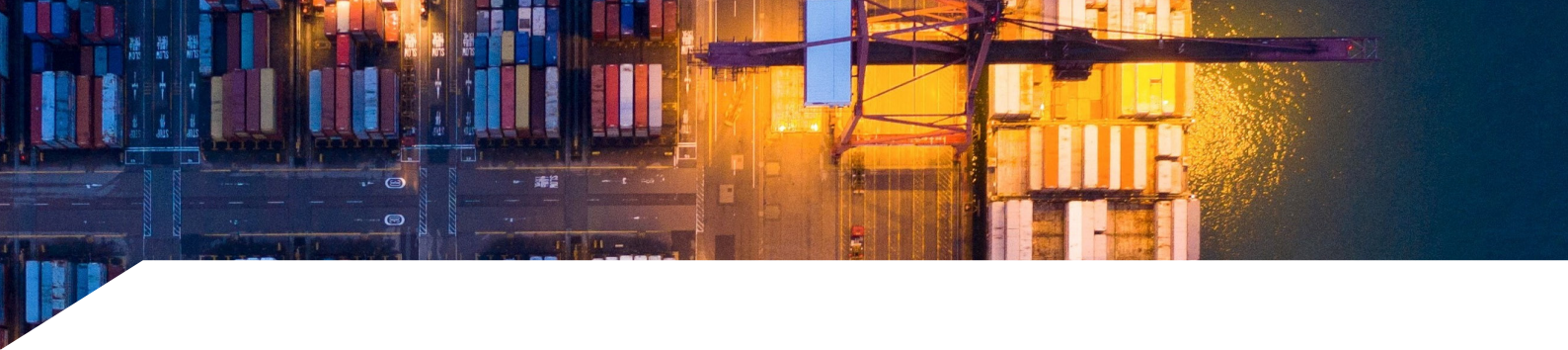
Figure 8 » CORRÉLATION ENTRE LE COMMERCE DES MARCHANDISES ET LE NIVEAU D'ACTIVITÉ



Source : OMC.

La Figure 8 renseigne que le recul du niveau d'activité économique engendrée par l'invasion de l'Ukraine devrait entraîner (i) le ralentissement des exportations en raison des ruptures d'approvisionnement en matière première; et (ii) l'accélération des importations en raison des besoins en consommation grandissants accentués par la perturbation du transport maritime. Eu regard à ce qui précède, une plus grande diversification des chaînes de valeur mondiales contribuerait à atténuer l'incidence des chocs futurs sur l'approvisionnement, en renforçant la résilience du commerce international vis-à-vis de ce type de chocs.





2. Contexte national

II.1. Evolution de l'économie nationale

L'actualité économique du mois de mai 2022 a été marquée par plusieurs faits notables. Plus explicitement, ces faits sont présentés comme ci-dessous : (i) l'annonce de la probable rupture de stock du gasoil et du kérosène ; (ii) la hausse des prix du carburant dans toutes les zones du pays ; ainsi que (iii) le son d'alerte sur le risque d'effondrement du Pont Matadi (Pont Maréchal).

1. Risque de rupture en gasoil et en kérosène

Dans une correspondance adressée au ministre des hydrocarbures, la SEP Congo a prévenu l'autorité de tutelle sur la situation de crise qui se pointe à l'horizon dans l'approvisionnement des produits pétroliers. En effet, déjà en avril 2022, le pays a été confronté à des afflux importants d'automobiles pour s'approvisionner en carburant auprès des stations-service qui, pour la plupart, n'arrivaient pas à répondre adéquatement aux besoins des utilisateurs de véhicules. Des solutions de court terme ont été trouvées, notamment la majoration des prix du carburant. Cependant, tel que précisé par la SEP Congo, les stations de service automobiles et celles de l'aviation pourraient se trouver une nouvelle fois à court de stock pour une période de 10 jours avec comme conséquence de longues files d'attente devant les points de vente et les perturbations des vols (annulation ou retardement).

Dans ladite correspondance du 16 mai 2022, la SEP Congo a présenté la situation actuelle du stock qui est inquiétante avec 2.967 m³ de gasoil contre une consommation journalière moyenne de 600 m³ (soit seulement une couverture de 5 jours), 2.355 m³ en Jet-A1 contre une consommation journalière moyenne de 400 m³ (soit une couverture de 5 jours).

Ainsi, pour remédier à cette crise à venir, la SEP Congo a proposé une piste de solution au gouvernement. Il s'agit de la réduction de ses livraisons afin de faire la

jonction avec l'arrivée du prochain bateau dans ses installations à Kinshasa. Cette stratégie consistera en un élargissement du contingentement du Jet-A1 et du gasoil. Dans ces circonstances, la SEP Congo ne livrera qu'un maximum de 300 m³ de gasoil et 250 m³ par jour pour avoir une marge de manœuvre de 10 jours de couverture en attendant le prochain approvisionnement.

Compte tenu de l'importance du carburant et de ses implications sur l'ensemble de l'économie, il apparaît clairement que les mesures de court terme ne pourraient permettre au pays de stabiliser ce secteur. Même s'il est vrai que la guerre en Ukraine a eu des répercussions fâcheuses à la fois sur l'économie mondiale et africaine, il y a lieu pour la RDC de mener des réflexions profondes et mettre en place des réformes pertinentes pour réduire la vulnérabilité de ce secteur face à ce type de chocs.

2. Hausse des prix du carburant sur tout le territoire national

En date du 28 mai 2022, le ministère de l'économie nationale a annoncé la hausse du carburant sur les différentes zones d'approvisionnement du pays. Selon le même ministère, les nouveaux arrêtés ministériels qui consacrent les augmentations des prix des carburants terrestres et d'aviation sont consécutifs à la persistance des chocs exogènes relatifs à la hausse du prix sur le plan international. Ainsi, cette nouvelle structure de prix du carburant devrait entrer en vigueur à partir du 30 mai 2022 et se présente comme ci-dessous :



- **Carburants terrestres**

	Zone Ouest	Zone Nord	Zone Est	Zone Sud
Essence	2 345 CDF	2 800 CDF	2 800 CDF	2 845 CDF
Gasoil	2 335 CDF	2 750 CDF	2 750 CDF	2 840 CDF
Pétrole	1 950 CDF	2 300 CDF	2 300 CDF	2 400 CDF

- **Carburants d'aviation (JET A1)**

	Zone Ouest	Zone Est	Zone Sud
Vols internationaux	2 999,97 CDF	3 048,22 CDF	3 247,27 CDF
Vols nationaux	1 725,43 CDF	2 566,10 CDF	2 427,18 CDF

En dépit de cette hausse des prix, le Gouvernement a indiqué le maintien de la subvention des prix du carburant à la pompe dans le but de préserver le pouvoir d'achat de la population, à l'exception du JetA1 vendu aux compagnies d'aviation internationales.

Il est vrai que, suite à l'invasion russe en Ukraine, le marché mondial a été perturbé, surtout dans le domaine de l'énergie, avec des répercussions sur les économies congolaises dont la RDC qui connaît des problèmes en matière d'approvisionnement en carburants et qui est appelée à prendre certaines mesures pour rééquilibrer l'offre des produits pétroliers afin de répondre à la demande intérieure. Cette situation montre une fois de plus la vulnérabilité de l'économie congolaise face aux chocs exogènes. Ainsi, il serait judicieux pour le Gouvernement d'étudier minutieusement la stratégie d'un retour à la vérité des prix sur les produits pétroliers pour éviter de grever les finances publiques faute d'une discipline budgétaire et financière avérée.

3. Risque d'effondrement du Pont Matadi (Pont Maréchal)

Long de 722 mètres, le Pont Matadi (anciennement connu sous le nom de Pont Maréchal) est le fruit d'une coopération bilatérale entre le Japon et la RDC. Construit en béton armé et en acier en 1979, cette infrastructure a été mis en service en 1983 et était considérée comme étant le plus long pont suspendu en Afrique (entre 1983 et 2018).

Destiné à être le Pont mixte route-rail, le Pont Matadi n'a pas vu la construction de son chemin de fer être terminée. Toutefois, il permet de relier par route les villes de Matadi et Boma (deux villes portuaires importantes de la province du Kongo central). A ce titre, il est le seul qui permet de traverser le fleuve Congo sur son cours moyen et inférieur et est géré, d'un point de vue administratif, par l'Organisation pour l'Equipement de Banana-Kinshasa (OEBK).

C'est dans le cadre de ses attributions que l'OEBK a alerté le gouvernement sur le risque d'effondrement de cette infrastructure. En effet, la directrice générale ai de l'OEBK, Madame Gloria TULUKA, a indiqué, à l'occasion de la célébration du 39ème anniversaire de cet ouvrage, qu'une menace d'effondrement pèse sur le pont Matadi. Elle précise qu'il est établi, sur base des rapports techniques des experts japonais, la menace contre les talus, la présence des fissures et nids de poules nécessitant des travaux urgents pour stabiliser cet ouvrage pour éviter un probable effondrement avec des implications néfastes sur l'ensemble de l'économie. De plus, elle a sollicité le remplacement de l'asphalte afin de préserver la structure métallique contre les eaux de pluie.

Les causes évoquées de cette dégradation de l'ouvrage sont notamment :

- le flux important des transporteurs des poids lourds à destination des divers ports qui constitue une menace sur la durabilité du pont et de ses dépendances ;



- les transformations subies par l'environnement. En effet, l'environnement du pont a sensiblement évolué comparativement à l'environnement initial (lors de la construction du pont). L'environnement actuel est caractérisé par des multiples constructions dans les encablures du Pont ainsi que la création des divers ports. Ceci couplé à l'augmentation du trafic de poids lourds sur la chaussée occasionne la détérioration accélérée du Pont.

Elle a, à la même occasion, salué la coopération bilatérale préservée avec le Japon qui a aidé, jusqu'ici, à préserver le Pont par des interventions ponctuelles, par des suivis techniques et le renforcement des capacités des techniciens de l'OEBC. Elle a donc

sollicité l'accompagnement du gouvernement afin de préserver cet ouvrage et d'éviter son effondrement tout en indiquant que la protection du Pont Matadi est une mesure préventive pour le port en eaux profondes de Banana qui ne peut être dissocié du pont Matadi et dont la pérennité y est liée.

A la lecture des éléments repris ci-dessus, il ressort une faiblesse de leadership et une mauvaise gouvernance des infrastructures publiques pourtant vitales pour le développement économique du pays. Ainsi, il y a lieu pour le gouvernement de prendre des mesures idoines pour préserver ce type d'infrastructures et en construire d'autres afin de permettre une meilleure connectivité entre les différents pôles de développement de l'économie nationale.

Encadré 1. Projet de création de la compagnie aérienne « Air Congo » : quid de l'opportunité ?

Pour des raisons de normalisation du trafic aérien en RDC et dans le but de disposer d'une offre en aéronefs pouvant répondre à la flambée de la demande depuis la révision en baisse de prix de transport aérien, les dispositions de la mise en place effective d'une nouvelle compagnie aérienne ont vu le jour vers la fin de 2021.

Lors de la 49^{ème} réunion du conseil des ministres tenue le 15 avril 2022, le projet de la création d'une autre compagnie aérienne nationale en partenariat avec Ethiopian Airlines a été adopté. Peu de temps après, soit en date du 3 mai 2022, la délégation du partenaire Ethiopian Airlines a été conduite par Son Excellence Monsieur Cherubin Okende, Ministre des transports, voies de communication et désenclavement auprès du Premier Ministre Sama Lukonde pour discuter de la compagnie en perspective « Air Congo ».

Au cours de son exposé au conseil des ministres, le ministre va poursuivre en informant les membres du conseil des ministres que la nouvelle compagnie qui sera créée va être lancée avec 7 avions qui vont desservir les réseaux national et international, permettant ainsi de compléter la flotte nationale qui n'était jusqu'ici portée que par la compagnie aérienne nationale Congo Airways. Il poursuit en disant que plusieurs pays possèdent plus d'une compagnie aérienne, notamment l'Afrique du Sud qui en a environ 4 et les USA 6 ; et que la création de la nouvelle compagnie en République Démocratique du Congo n'influencera en aucun cas, le bon fonctionnement de Congo Airways.

Deuxièmement, le ministre des transports, voies de communication et désenclavement informe le conseil qu'un contrat de partenariat d'acquisition de 7 avions a été conclu l'an dernier avec la compagnie aérienne Ethiopian Airlines aux fins de promouvoir le développement du transport aérien dans les conditions optimales de sûreté et sécurité en République Démocratique du Congo, et ce, à travers une compagnie aérienne nationale normalisée, fiable et viable et dont les parts sociales sont détenues majoritairement par la République Démocratique du Congo.

Ainsi, face à cette occasion qui semble être une aubaine pour le secteur de transport, l'honorable député Munyomo Basilwango Patrick n'a pas gardé silence étant donné qu'il y voit plutôt un problème.

Dans cette même optique, Monsieur Désiré BALAZIRE, Expert en Aviation et ancien Directeur général de Congo Airways s'est exprimé au sujet de la problématique de redressement de Congo Airways et l'opportunité de création de la compagnie aérienne Air Congo.

Ainsi, l'essentiel des messages des prénommés est présenté ci-dessous :

1. Point de vue de l'honorable Député Munyombo Basilwambo Patrick

En ce qui concerne l'honorable Député Munyombo Basilwambo Patrick, il a soumis son point de vue en adressant des correspondances au Président de la République et au Premier Ministre. Desdites correspondances se déduisent les points suivants :

- S'offrir des avions partant du partenariat avec Ethiopian Airlines est un risque dans la mesure où l'entreprise a des obligations à hauteur de 2 milliards de USD. Il serait plutôt judicieux de recourir à une autre entreprise.
- L'accord signé entre le gouvernement congolais et Ethiopian Airlines est plus favorable à l'entreprise éthiopienne plutôt qu'au gouvernement. Leurs apports seront rémunérés en amont quel que soient les résultats, alors que les apports du gouvernement ne seront pas rémunérés du fait que les résultats nets seront déficitaires.
- Le député Munyombo Basilwambo Patrick continue en fustigeant la décision du gouvernement, rappelant qu'aucun pays en Afrique n'a plus d'une entreprise aérienne. Le cas évoqué de l'Afrique du Sud n'est pas à prendre en compte dans la mesure où le pays n'a qu'une seule entreprise nationale nommée South African Airways « SAA ». L'ancienne South African Express « SAEX » et Mango sont ses filiales tandis que Comair, Lulula, Cemairx, Airlinck et bien d'autres sont des entreprises privées.
- Dans une sortie médiatique, le ministre aurait commis une bêtise en affirmant qu'Ethiopian Airlines renforcera les capacités de l'Autorité de l'aviation Civile Congolaise pour le respect des normes internationales. Pour l'honorable Patrick, c'est une insulte de dire qu'un exploitant devienne une autorité de régulation d'une autorité de régulation et de supervision de la RDC.
- Pour le député, le dossier est politique que technique parce que le ministre qui a l'aviation civile dans ses attributions se substitue au ministre ayant le portefeuille dans ses attributions pour rédiger les statuts d'une société mixte, à en fixer le capital, la répartition des actions et en déterminer les organes de gestion.
- Le redressement de la compagnie aérienne nationale Congo Airways est possible. Pour le moment, les réflexions doivent s'orienter vers la possibilité d'agrandir sa flotte par des achats et locations d'avions afin de continuer à servir efficacement la population et poursuivre le désenclavement de la RDC.

Par ailleurs, le député relève le fait que la meilleure option serait que le gouvernement à travers le ministre des transports, voies de communication et désenclavement puisse envisager un plan stratégique d'affaires des avions à acquérir, et une étude de redressement de Congo Airways afin de le rendre plus viable et compétitive avec d'autres compagnies. Cette étude une fois réalisée, permettra au gouvernement congolais de négocier un avenant dans lequel la commande des aéronefs sera accompagnée par un compte d'exploitation pour convaincre davantage le fournisseur.

Pour le député national, il serait plus judicieux de redresser Congo Airways d'autant plus qu'elle connaît des difficultés surmontables. *Malgré les difficultés que traverse la compagnie Congo Airways dit-il, le gouvernement congolais doit rapidement procéder à un diagnostic et proposer un plan de redressement de Congo Airways au lieu d'envisager la création d'une autre compagnie. La création d'une nouvelle compagnie nationale qui va s'ajouter à Congo Airways est une mesure suicidaire qui va non seulement décourager les actionnaires actuels, mais précipitera aussi la faillite de la compagnie nationale, avec comme conséquence d'amener plus de 1000 agents en chômage,* écrit-il au Premier Ministre dans une correspondance.

2. Point de vue de Monsieur Désiré BALAZIRE

De son côté, Monsieur Désiré BALAZIRE s'est exprimé sous forme d'interview au sujet de la problématique de redressement de Congo Airways et l'opportunité de création de la compagnie aérienne Air Congo. Les lignes qui suivent présentent l'essentiel des questions et réponses qui ont caractérisées cette interview.

Q1 : Quid des critiques faites à l'endroit de Congo Airways qui seraient à la base de difficultés de Congo Airways ? (la surfacturation dans l'acquisition des aéronefs, l'état technique des avions causant des immobilisations au sol pendant plusieurs mois et l'inadéquation des effectifs du personnel par rapport à la taille de la flotte).

R1 : Les difficultés réelles de Congo Airways ont été énoncées précédemment. Les points que vous indiquez procèdent simplement de la délation de nos compatriotes.

Selon lui, il faut noter que :

- ceux qui parlent de la surfacturation doivent en porter la moindre preuve. Les avions achetés par Congo Airways étaient jeunes à leur acquisition, soit sept ans pour les Airbus (A320) et six ans pour les Q400 ;
- le taux de fiabilité de la flotte de Congo Airways a demeuré le plus élevé en RDC. Ces avions étaient entretenus par les meilleurs de l'industrie, notamment Air France Industries (maintenance lourde) et Euwings (maintenance en ligne) pour les A320 et Ethiopian Airlines (maintenance lourde et maintenance en ligne) pour les Q400;
- les effectifs de Congo Airways étaient bien compatibles à sa flotte et à son exploitation. Jusqu'en juillet 2021, la société comptait environ 400 (quatre cents) agents en CDI et CDD. Elle était en voie de recruter le personnel naviguant et les mécaniciens dans le cadre de son programme de développement. Si dans d'autres compagnies, l'on ne considère que le personnel naviguant (technique ou de conduite et cabine ou commercial) avec un effectif réduit de support administratif. La réalité de la RDC fait que l'on emploie une certaine d'agents de sûreté dont 90% de tâches sont normalement dévolues à l'autorité aéroportuaire (RVA), le personnel au sol, le personnel de Handling et le personnel commercial pendant qu'ailleurs ces fonctions sont sous-traitées. La sous-traitance est un mode courant dans l'industrie.

Q2 : Pourquoi Congo Airways n'a pas su desservir toutes les provinces du pays ni assuré la réciprocité dans les relations aériennes internationales laissant ainsi le champ libre à la concurrence de ravir tout l'espace aérien de la RDC ?

R2 : Il a précisé qu'à la création de Congo Airways, il lui a été assigné de desservir quatorze aéroports dans la première phase de ses opérations. En 2018, quinze aéroports étaient desservis. La poursuite de la desserte se faisait progressivement avec la mise aux normes des aéroports par la RVA.

Le programme de développement de la société a été structuré de manière à prendre en compte la desserte de toutes les provinces en vue de leur désenclavement.

S'agissant de la réciprocité dans les relations internationales, Congo Airways avait été désignée « Instrument désigné » de la RDC dans plusieurs pays conformément aux accords bilatéraux sur le transport aérien. Cependant, le pays se trouvant sur la liste noire (black list) de l'Union Européenne, les avions immatriculés au Congo ne sont pas admis à effectuer des vols commerciaux dans l'espace européen, au Moyen Orient, en Asie et en Amérique. Cela a rendu non opérationnel le partage de codes (code sharing) avec d'autres compagnies internationales.

Avec le concours de l'IATA, la préparation du processus de certification TCO (Third Country Operator) a été lancée avec des ateliers organisés à Kinshasa et à l'étranger.

Une autre voie, c'est celle de l'issue de l'audit de l'OACI auprès de l'aviation civile prévue au cours du second semestre de cette année.

Malgré les difficultés rencontrées, Congo Airways s'est attelé sans faille à ses missions.

Q3/ Quid de l'opportunité de création d'une nouvelle compagnie aérienne nationale Air Congo ?

R3 : A ce sujet, il a signalé qu'il est inopportun de créer une nouvelle compagnie aérienne nationale dénommée « Air Congo ». En outre, il a indiqué qu'il n'existe dans aucun pays du monde deux compagnies aériennes nationales.

L'Etat congolais est appelé de soutenir son instrument national. Congo Airways est une société de l'Etat à 100%. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, c'est-à-dire, sans résoudre les causes à la base des compagnies de l'Etat, toute compagnie nouvellement créée connaîtra les mêmes difficultés.

Congo Airways est certifiée IOSA au même titre d'Ethiopian Airlines. Une fierté pour la RDC. Elle est la seule pour le moment.

Elle a bâti sa réputation et tissé des relations avec les loueurs (Lessors) de renommée mondiale qui placent des avions à Ethiopian Airlines. Il n'y a aucune logique de vouloir chercher des avions en sous location pendant que la compagnie aérienne nationale est en mesure d'en avoir. Si Ethiopian Airlines donne des garanties collatérales et son gouvernement émet la garantie souveraine, il n'est pas impossible pour la RDC de le faire. Depuis une année, le Directeur de cabinet du Président de la République avait écrit, au nom du Président de la République, au Premier ministre demandant la convocation d'une commission ad hoc sur la problématique de la garantie souveraine, cela n'a pas été fait.

Q4 : Quelle est votre position par rapport aux avantages que procureraient la création d'Air Congo tels que la flexibilité dans l'exploitation, la location des nouveaux types d'avions à moindre coût, l'élimination du risque de posséder un actif dépassé, la possession des liquidités pour d'autres investissements et la réduction du fardeau de la dette ?

R4 : À cette question, il a indiqué que tout se trouve dans le modèle que déroule Congo Airways. La flotte de Congo Airways est constituée des avions très jeunes comparativement aux autres opérateurs locaux. Pourquoi vouloir inventer la roue pendant que la solution existe au pays ? La société a investi dans la formation des compétences et elle déroule un plan de développement fort apprécié par les partenaires de la République dont le gouvernement américain qui a écrit une lettre de soutien au programme de développement de Congo Airways avec l'appui d'EXIM US.

L'Ambassade des Etats Unis et Boeing ont travaillé avec Congo Airways et l'Aviation Civile pour rendre effectif la convention de Cap Town de manière à permettre la RDC d'être éligible aux facilités de l'OCDE pour que les locations des avions et l'obtention des financements à des coûts réduits.

Q5 : Quid de l'issue de sortie ?

R5 : Ici il a rappelé que le Président de la République avait fait une annonce au peuple devant le Parlement réuni en congrès où il se félicitait des protocoles d'entente signés par Congo Airways et les Avionneurs en vue de l'acquisition de huit avions neufs. La Parole de l'Institution Président de la République est un ordre.

Au regard de la constitution, il revient au Gouvernement de conduire la politique de la nation. Il n'est pas acceptable de banaliser les promesses du Président de la République.

A son avis, si le Gouvernement évite de se dédire par le fait d'avoir levé cette option en Conseil des ministres, les pistes suivantes sont proposées en guise de voie de sortie :

- ouvrir le capital de Congo Airways ;
- évaluer la valeur de la société (fonds de commerce) à travers une étude pouvant être réalisée par un cabinet d'experts ;
- demander à Ethiopian Airlines de verser une prime d'émission en sus du capital à souscrire pouvant permettre la sortie des sociétés d'Etat et les établissements publics ainsi que le paiement de la dette commerciale de la société ;
- négocier un pacte d'actionnaires fixant les droits et obligations des parties ainsi que la gouvernance de la société en protégeant la main d'œuvre locale.

II.1.1. Activité économique

Une mission du Fonds Monétaire international a séjourné à Kinshasa dans le cadre de la deuxième revue au titre de l'accord triennal de facilité élargie de crédit (FEC) et à l'issue de cette mission, un accord a été trouvé avec les autorités congolaises et celui-ci est soumis à l'approbation de la direction du FMI, sera présenté au conseil d'administration du FMI pour discussion et décision en fin juin.

Dans le cadre de cette mission, la mise en œuvre du programme appuyé par la FEC a été jugée satisfaisante du fait que tous les critères de réalisations à fin décembre 2021 ont été atteints. Mais d'autres points objectifs n'ont pas été atteints, il s'agit par exemple de dépenses liées à la santé dont les lacunes dans la mise en œuvre et le manque de coordination entre agences exécutantes ont été observés.

Concernant les avancées sur le programme de réformes structurelles, la mission du FMI a noté que le gouvernement congolais s'est engagé à multiplier les efforts pour contenir les dépenses courantes et adapter les dépenses d'investissement à la capacité d'absorption. Parmi les réformes attendues, le gouvernement devra : (i) limiter les subventions aux carburants (la suppression de subventions pour certains produits pétroliers dont pour l'instant le JetA1 a été retenu) tout en créant un espace pour des transferts sociaux ciblés plus efficaces afin de protéger les pauvres des futurs ajustements de prix ; (ii) maîtriser la masse salariale et poursuivre la réforme de la fonction publique afin de maîtriser les effectifs et financer les retraites ; (iii) poursuivre les réformes sur la mobilisation de des recettes publiques ainsi que sur la diversification de l'économie congolaise ; et (iv) améliorer le climat des affaires.

S'agissant de la Banque Centrale du Congo, les discussions ont tourné sur les réformes portant à renforcer le cadre de la politique monétaire, continuer à augmenter les réserves internationales et améliorer la supervision bancaire, tout en soutenant l'inclusion financière.

Lors de la 116^{ème} réunion du comité exécutif de l'ITIE-RDC tenue à Kinshasa le 26 mai dernier, il a été présenté les résultats préliminaires de la validation du processus de l'ITIE par le Secrétariat International de l'ITIE au Groupe Multipartite (GMP). Il est à noter que cette évaluation préliminaire indique que la République Démocratique du Congo a dépassé trois exigences ITIE, et elle a satisfait pleinement à 15 autres exigences dont en grande partie à dix exigences et partiellement à deux exigences. Ce projet de rapport devra être amendé après les parties prenantes du comité exécutif en apportant des arguments de réponse pour augmenter le score du pays. Suivant la procédure de la validation de l'évaluation, le GMP dispose de quatre semaines pour apporter les éléments de réponse à ce projet d'évaluation. De son côté le Ministre d'Etat, Ministre du Plan, en sa qualité de Président en exercice de ce comité exécutif, a rassuré sur la volonté du gouvernement d'accompagner le processus de l'ITIE pour une bonne gouvernance et transparence dans les industries extractives suivant la norme ITIE.

En restant du côté de la gouvernance, la cellule technique de coordination et de planification minière, appuyée par USAID et le consortium « madini kwa amani na maendeleo », ont organisé à Kinshasa la table ronde sur la gouvernance le secteur minier. Ces assises ont pour but de faire la restitution de recommandations des conférences minières tenues en 2021 à Bunia, à Bukavu et à Goma. Ces échanges devront permettre d'améliorer la compréhension sur les défis de gouvernance dont fait face ce secteur dans ces trois provinces et proposer des pistes de solution pour y remédier. Les mécanismes de suivi et évaluation ont été recommandés dans le but d'assainir ce secteur.

La banque mondiale a annoncé qu'une enveloppe de 30 milliards de dollars sera disponible pour lutter contre l'insécurité alimentaire au cours de ces 15 prochains mois. Cette enveloppe concerne les projets existants ou les nouveaux projets dans les domaines de l'agriculture, la nutrition, la protection sociale, l'eau et l'irrigation.

Les financements s'attacheront notamment à encourager la production de nourriture et d'engrais, à améliorer les systèmes alimentaires, à faciliter les échanges et à soutenir les ménages et les producteurs vulnérables. Pour la Banque Mondiale, les hausses des prix alimentaires ont des effets dévastateurs sur les populations les plus pauvres et vulnérables. C'est ainsi que pour stabiliser les marchés, les pays sont appelés dès maintenant à indiquer les futures augmentations de production en réponse à l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Par ailleurs, les pays devraient déployer des efforts concertés pour accroître l'offre d'énergie et d'engrais, aider les agriculteurs à intensifier les plantations et les rendements, et mettre fin aux mesures qui bloquent les exportations et les importations, favoriser les biocarburants au détriment des aliments ou encourager des réactions de stockage inutiles. L'action de la Banque Mondiale s'articule autour des priorités telles que : (i) soutenir la production et les producteurs ; (ii) faciliter une hausse des échanges ; (iii) soutenir les ménages vulnérables ; et (iv) investir dans une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable.

Du côté congolais, le gouvernement à travers le ministère de l'agriculture a mis en place une politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle qui est assortie d'un plan d'action opérationnel à l'horizon 2021-2025. Pour faire face à ce problème qui est à la fois conjoncturel et structurel, le gouvernement a adopté une approche stratégique multisectorielle, inclusive et synergique qui sera basée sur quelques principes d'interventions bien définies. Le programme d'intervention agricole saison A 2022-2023 a pour but de mettre en place une filière agricole qui pourrait permettre au pays de faire face aux effets pervers dus au changement climatique, à la pandémie à Covid-19 et aux effets de la crise russo-ukrainienne. Les objectifs poursuivis par ce programme sont les suivants : (i) l'amélioration de l'offre intérieure ; (ii) la diversification et l'amélioration de la productivité

agricole ; (iii) la redynamisation de la chaîne des valeurs ; (iv) l'amélioration des revenus des producteurs agricoles ; (v) la création d'emplois et la lutte contre l'exode rural ; et (vi) l'amélioration de la diversité économique et la balance commerciale et l'économie des devises par la réduction des importations.

Pour atteindre la neutralité carbone en 2050 et tenir l'objectif le plus ambitieux de l'accord de Paris de "limiter l'élévation de la température à 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels", alors que le transport routier pèse près de 20% des émissions de CO₂, l'Agence internationale de l'énergie (AIE) projette que les voitures individuelles zéro-émission (ZEV) devraient représenter 57,5% des ventes totales en 2030 et 20% du stock total de voitures en 2030, puis 86% en 2050. A cela s'ajoute les besoins en lithium qui devraient être multipliés par six d'ici 2030, soit 500 kilotonnes et ce qui nécessite l'ouverture de 50 nouvelles mines.

L'année 2021 a vu les ventes de voitures électriques exploser dans le monde mais la disponibilité future des matières premières comme le lithium inquiète, a souligné l'Agence internationale de l'énergie (AIE) dans son rapport annuel sur l'électrification du parc. Ces véhicules électriques ont représenté 5,9% des ventes¹ soit 6,6 millions d'unités vendues, dont la moitié en Chine et 2,4% des hybrides soit 1,9 million de voitures écoulées². Les ventes de voitures électriques ont doublé en un an et représentent désormais 10% des ventes de voitures neuves. Elles ont continué d'accélérer début 2022 avec deux millions d'unités vendues au premier trimestre (+75% sur un an).

En effet, la production mondiale de lithium, hors production des États-Unis, s'élevait à environ 100 millions de tonnes. Les grands producteurs de ce minerai sont : l'Australie, le Chili, la Chine, l'Argentine, le Zimbabwe, le Portugal et le Brésil. La République Démocratique du Congo est considérée comme la

1. Étude de l'InfluenceMap (centre de réflexion spécialisé sur les rapports entre monde économique et financier et la crise climatique), 19/05/2022.
2. Communiqué de l'Association des constructeurs européens (ACEA), 2 février 2022.

nouvelle destination de ce marché. La Chine quant à elle, produit trois quarts des batteries à lithium-ion, la technologie dominante, et contrôle plus de la moitié des capacités de transformation et de raffinage du lithium, du cobalt et du graphite.

Les 12 grands constructeurs mondiaux (dont aucun Chinois) sont : Tesla (100% électrique), Mercedes-Benz (56% de ZEV en 2029), BMW (45%), Volkswagen (43%), Nissan (22%), Honda (18%), Toyota (14%), Stellantis (ex-PSA-Fiat-Chrysler, 40%), Ford (36%), Renault (31%), General Motors (28%) et Hyundai (27%).

Par ailleurs, le marché chinois des véhicules électriques devrait passer de 12% de la production en 2021 à 40% en 2029. A court terme, les ventes pourraient également être freinées par la hausse des prix de matières premières utilisées dans les batteries, ainsi que des

problèmes logistiques liés à la guerre en Ukraine et aux confinements liés au Covid-19 en Chine.

L'Agence recommande également d'étendre ces programmes aux camions et bus mais aussi aux pays en développement, et de les accompagner par la mise en place des réseaux de recharge. Au regard de ce qui précède, l'essor de cette industrie pourraient être freiné par le manque des matières premières. D'où, la nécessité de prendre des mesures anticipativement. Cette situation pourrait être avantageuse pour la République Démocratique du Congo qui a une ressource de 132 millions de tonnes prouvées de lithium et 3 600 millions de tonnes de cobalt. Elle pourrait jouer un grand rôle dans ce marché industriel en pleine expansion et capitaliser sur les bénéfices qu'offre la transition énergétique.

Encadré 2. La Fédération des Entreprises du Congo (FEC) au chevet des industriels congolais

Appelée à faire diligence pour améliorer sans cesse ses prestations et de contribuer plus efficacement à la création d'un climat propice aux affaires, la Fédération des Entreprises du Congo de par son fonctionnement a pour mission d'accompagner les entreprises tout au long de leur cycle de vie.

Par ailleurs, la FEC est aussi appelée à valoriser les ressources locales, cultiver l'esprit d'entreprendre et dynamiser l'image de la République Démocratique du Congo. Ainsi, suivant la logique d'accomplissement des prérogatives susmentionnées, elle a adressé des correspondances au Premier Ministre ainsi qu'au Ministre de l'Industrie dans le souci de garantir la protection et l'équilibre entre les détenteurs des investissements directs étrangers et les opérateurs économiques nationaux.

Dans la correspondance adressée au Premier Ministre, elle soumet l'inquiétude des entreprises membres au sujet des ordres de mission collectifs que le Ministre de l'Industrie avait signé en rapport avec la collecte des informations nécessaires à l'identification et l'enregistrement par estampillage et code-barres des produits congolais auprès des entreprises situées dans les différents districts de la ville de Kinshasa.

Pour la FEC, cette initiative est similaire à celle prise par la Direction Générale de Douanes et Accises (DGDA), qui cherchait au mépris des lois en vigueur, avec le Système de Traçabilité des Droits d'Accises (STDA), l'apposition des vignettes fiscales sur les produits fabriqués localement. En effet, selon la FEC, toutes ces tentatives et actions isolées, non coordonnées et incohérentes, qui sont initiées au niveau du Gouvernement n'apportent pas de valeur ajoutée à la production locale.

Il en est de même des estampilles à apposer sur les emballages au niveau de chaque Province constituant une imposition de trop et qui est supportée par les entreprises. C'est la taxe d'estampillage et de conformité d'emballages et colis à caractère industriel ou commercial qui est prévue, au profit du Ministère de l'Industrie, dans l'Ordonnance-Loi n°18/004 du 13 mars 2018 fixant la nomenclature des impôts, droits, taxes et redevances de la Province et de l'Entité Territoriale Décentralisée ainsi que les modalités de leur répartition.



Au regard de ce qui précède, la Fédération des Entreprises du Congo se questionne sur le nombre idéal et/ou marques qu'il faudra apposer sur un même produit en RDC pour qu'il soit conforme. A ceci s'ajoute le questionnement sur la pertinence de telles actions ainsi que leur finalité.

De plus, il y a lieu de préciser, qu'à ce jour, il existe d'ores et déjà 3 initiatives de marquage de la production locale qui ne sont pas coordonnées mais qui pourront engendrer des charges additionnelles auprès des industriels locaux. Il s'agit de :

- L'apposition des estampilles sur les emballages et colis à caractère industriel et commercial. Avec ce système, un même produit d'un seul fabricant va se retrouver avec 26 marques différentes apposées au niveau de chaque Province ;
- La mise en place d'un système de traçabilité et monitoring des produits d'accises, réformes conduite au niveau du Ministère des Finances par la DGDA et qui vise à apposer les vignettes fiscales - signes fiscaux) sur la production locale ;
- La mise en place d'un système intégré d'estampillage et de code-barres en RDC, réforme initiée au niveau du Ministère de l'Industrie.

En sa qualité d'intermédiaire, la FEC pense que le Gouvernement devrait plutôt s'engager à protéger l'industrie locale, lutter contre les importations frauduleuses, mettre en application le Document de Politique et Stratégies Industrielles (DPSI), initier une vue de rendre industrie nationale compétitive

En sus, elle appelle le Premier Ministre à jouer pleinement le rôle de coordonnateur de l'action gouvernementale dans la mise en place d'un système unique, harmonisé et cohérent d'identification des produits avec la création et la valorisation du label « made in DRC ». Cette mesure selon la FEC éviterait au pays le saupoudrage des ressources de l'Etat et le multi-marquage des produits fabriqués localement avec l'apposition de plusieurs signes distinctifs sur un seul et même produit.

De ce fait, elle conclut dans la correspondance par une sollicitation de l'implication personnelle du Premier Ministre pour demander au Ministre de l'Industrie de bien vouloir annuler toutes ces missions qu'il diligente. A la place, il serait judicieux de prendre les mesures adéquates qui favorisent et accroissent le niveau de compétitivité des industries locales dans ce contexte où la pandémie de Covid-19 amenuise les activités des opérateurs économiques et de mise en œuvre effective de la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAF).

Dans la correspondance adressée au Ministre de l'Industrie, la FEC est revenue sur l'annonce que le Ministre a faite le 9 octobre 2021, relative à l'implantation d'une unité de production de boisson gazeuse dans la zone économique spéciale de Maluku, dans la périphérie de Kinshasa. Ladite unité sera conduite par la société Varum Beverages, de droit zimbabwéen, qui dispose d'une franchise de Pepsi-Cola, marque américaine des boissons gazeuses, en rappelant que Pepsi-Cola disposait d'une usine de production de ses boissons sur l'avenue du Commerce à Kinshasa-Gombe mais qui a fermé par la suite.

Dans le but de proposer leurs services et produits indispensables, la FEC a voulu s'enquérir de la situation de l'implantation du projet tout en relevant premièrement que la franchise Pepsi-Cola n'a pas encore présenté son plan d'affaires à l'ANAPI pour son éligibilité aux avantages inscrits dans le code des Investissements. Bien plus, selon les informations en leur possession, la société Varum Beverages solliciterait une exonération des droits de douane et taxes sur les exportations de ses produits vers le Congo.

La FEC note que ce modèle d'accompagnement de projet d'investissement par le Gouvernement n'existe pas dans le Code des investissements en vigueur. En outre, la FEC fait savoir que durant la construction de certaines unités de production bénéficiant des avantages du code des investissements des importations des produits similaires ont été réalisées dans la perspective marketing de faire connaître leurs marques préalablement à la manufacture locale. N'étant pas éligibles aux dispositions du code des investissements, les importations des produits finis étaient taxées conformément au droit commun. Leur vente aux prix concurrentiels n'avait pas créé des distorsions économiques préjudiciables à l'équilibre sur le marché local.

Par ailleurs, la FEC fait encore savoir au Ministre de l'Industrie que les importations en question, notamment du ciment et des produits laitiers taxées à 100%, répondaient à la règle des finances publiques qui proscrie le préfinancement des activités de commerce au travers des exonérations. En effet, sans cette proscription, les



équipements et les installations de ces deux unités de production auraient été préfinancés par les exonérations qu'auraient bénéficié ces manufactures.

Eu égard aux éléments susmentionnés, la FEC, à travers sa correspondance, demande au Ministre de l'Industrie de bien rassurer l'industrie nationale sur le fait qu'aucune action de concurrence déloyale ne sera engagée par le Gouvernement en violation des dispositions impératives de la Loi n°18/020 du 9 juillet 2018 relative à la liberté des prix et à la concurrence. L'Etat a aussi et surtout l'obligation de protéger son industrie, surtout après l'affaiblissement de l'industrie locale confrontée aux problèmes de compétitivité dans un contexte d'ouverture du marché avec la ZLECAF et l'adhésion de la RDC dans l'EAC.



II.1.2 Dynamique des prix

Durant le mois de mai 2022, les prix ont globalement évolué à la hausse contrairement à mars et avril 2022 où la dynamique des prix était stable.

Pour ce qui est du taux d'inflation en glissement annuel, il s'est situé à 7,64% durant cette même période, soit une hausse de 5,92% comparée à celui enregistré à la clôture d'avril 2022 où ce taux s'était fixé à 7,22%.

Quant au taux d'inflation annualisée, il est anticipé à 10,98% à la fin de cette année. Cette prévision est supérieure à celle du mois précédent où l'inflation annualisée s'est établie à 10,66%, soit une variation positive de 3,03%. En même temps, cette prévision est supérieure à celle réalisée en fin 2021 où ce taux s'était établi à 5,28% observé en fin 2021.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'inflation en mai 2022.

Tableau 1 » ÉVOLUTION DE L'INFLATION (MAI 2022)

	Inflation hebdomadaire	Inflation cumulée	Inflation en glissement annuel	Inflation annualisée
Semaine 1	0,19	3,56	7,33	10,63
Semaine 2	0,23	3,79	7,45	10,73
Semaine 3	0,28	4,09	7,64	10,98

Source : BCC, mai 2022.

Comme dans ses précédents mensuels, Congo Challenge insiste sur le fait que certains faits importants peuvent compromettre davantage le cadre macroéconomique. Il s'agit notamment de (i) l'instabilité politique alimentée par les tensions entre les acteurs politiques et au sein des institutions ; (ii) l'insécurité à l'Est du pays et les incursions répétées des groupes armés, notamment le M23 ; (iii) les dépenses importantes qui doivent être engagées pour la préparation des élections

en 2023, ainsi que (iv) la poursuite de l'invasion russe en Ukraine avec ses conséquences sur la dynamique des prix du carburant et d'autres produits importés par la RDC.

II.1.3 Taux de change et réserves de change

Tout au long du mois d'avril 2022, le profil temporel du taux de change est resté stable comme c'est le cas depuis le début de l'année tant sur le marché interbancaire que sur le marché parallèle. Toutefois, comparé à son niveau de fin avril 2022, le taux de change a connu une très légère dépréciation de 0,01% sur le marché interbancaire où il est passé de 2 004,40 en fin avril 2022 à 2 004,55 à la troisième semaine de mai 2022.

Sur le marché parallèle, le taux de change a aussi connu une légère dépréciation entre fin avril 2022 et la troisième semaine de mai 2022 en passant de 2 029,17 à 2 035,67 (soit une variation positive de 0,32%).

Tableau 2 » ÉVOLUTION DU TAUX DE CHANGE

	Clôture avril 2022	mai 2022			Variation avril – mai 2022
		Semaine 1	Semaine 2	Semaine 3	
Marché interbancaire	2 004,40	2 002,91	2 004,13	2 004,55	0,01%
Marché parallèle	2 029,17	2 035,00	2 035,00	2 035,67	0,32%

Source : BCC.

S'agissant des réserves de change, elles se sont améliorées entre avril et mai 2022 en passant de 2,95 milliards d'USD en fin avril 2022 à 3,79 milliards d'USD à la troisième semaine de mai 2022, soit une variation positive de 28,47%. Rapporté en nombre de mois d'importations, il s'établit que l'économie congolaise a accru sa capacité comparativement à fin avril 2022. La couverture des importations par les réserves de changes est passée de 2,57 à 3,30 mois entre avril et mai 2022, soit une hausse de 28,40%.

Cette augmentation des réserves de change entre avril et mai 2022 serait due à des **achats des devises par**

la Banque centrale du Congo sur le marché des changes, car les fonds relatifs à l'appui du FMI au titre de facilité élargie de crédit (FEC) n'ont pas encore été décaissés. Le schéma pourrait être le suivant :

- Stade 1 : Les entreprises qui opèrent sur le territoire congolais ont réalisé des produits d'exploitation évalués en devises étrangères ;
- Stade 2 : Afin de s'acquitter de leurs charges d'exploitation, ces dernières se sont rendues sur le marché des devises pour convertir ces avoirs en devises en monnaie nationale ;



- Stade 3 : A son tour, l'autorité monétaire a reçu ces avoirs en contrepartie d'une somme équivalente en monnaie nationale, ce qui aurait causé

l'accroissement des réserves de change de 2,95 milliards USD à 3,79 milliards USD entre les deux mois susmentionnés.

Tableau 3 » ÉVOLUTION DES RÉSERVES DE CHANGE

	avril 2022	mai 2022			Variation avril – mai 2022
		Semaine 1	Semaine 2	Semaine 3	
En milliards de USD	2,95	3,57	3,79	3,79	28,47%
En mois d'importations	2,57	3,11	3,31	3,30	28,40%

Source : BCC.

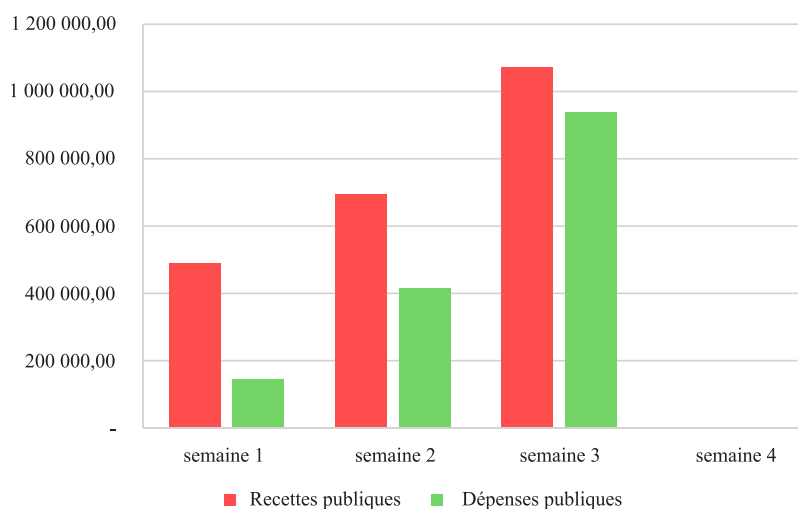


II.1.4 Finances publiques

Les statistiques du CTR (Ministère des Finances) montrent qu'à la troisième semaine du mois de mai 2022, le Trésor public a enregistré un excédent de 134 309 millions de CDF. Cet excédent résulte d'un niveau de dépenses de 935 271 millions de CDF contre de recettes de 1 069 580 millions de CDF. Le solde cumulé au mois de mai renseigne un excédent de 1 328 070 millions de CDF. Il est à noter que les dépenses en capital de ce mois de mai ont été de 71 737 millions de CDF, soit 7,67% du total de dépenses. A cette troisième semaine, il s'observe que le gouvernement n'investit

pas suffisamment en capital et effectue plus ses dépenses liées au fonctionnement et à la rémunération du personnel. Cette tendance devrait impérativement s'inverser pour permettre au pays de réaliser une croissance forte et soutenue. Ce n'est qu'à ce prix que le pays pourra et ainsi aspirer à son développement.

S'agissant des dépenses en salaires, elles ont représenté 40% de l'ensemble des dépenses. Étant donné que l'opération de paie de fonctionnaires continue, il est possible que ces données subissent des changements.

Figure 9 » AGRÉGATS DU SECTEUR PUBLIC AU MOIS DE MAI 2022 (EN MILLIONS DE CDF)

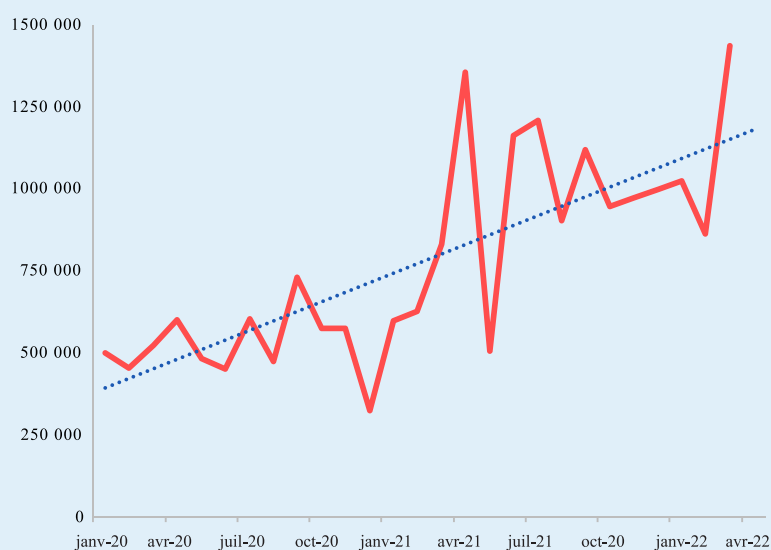
Source : Congo Challenge sur base des données du CTR.

Encadré 3. Performances apparentes des régies financières dans la collecte des recettes publiques en RDC

Parmi les objectifs de tout État moderne, le développement économique occupe une place primordiale. L'atteinte de cette fin exige la mobilisation d'importants moyens financiers par les pouvoirs publics. C'est à ce titre que les régies financières ont pour vocation la collecte des ressources publiques destinées à financer le processus du développement économique.

En République démocratique du Congo (RDC), il existe trois régies financières dont la mission consiste à lever les ressources nécessaires à la production de biens et services publics : (i) la Direction Générale des Impôts – DGI en sigle – chargée de percevoir les impôts intérieurs (recettes fiscales) ; (ii) la Direction Générale des Douanes et Accises – DGDA en sigle – chargée de percevoir les droits de douane (recettes douanières) ; et (iii) la Direction Générale des Recettes Administratives, judiciaires, domaniales et de Participation – DGRAD en sigle – chargée de percevoir les taxes (recettes non fiscales). Tout en étant dotées d'une autonomie administrative et financière, ces trois administrations sont placées sous la tutelle du Ministère des Finances.

Figure 10 » ÉVOLUTION MENSUELLE DES RECETTES PUBLIQUES EN RDC



Note : Les données sont exprimées en millions de CDF.
Source : Ministère des Finances (Données du CTR).

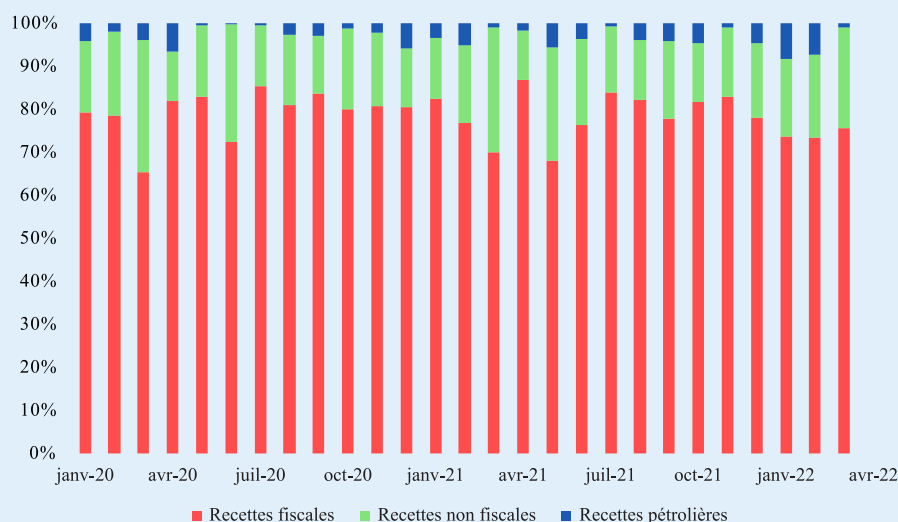
Depuis fin 2021, l'on assiste à une augmentation soutenue des recettes publiques collectées par les régions financières en RDC. Le niveau moyen des recettes au cours du premier trimestre 2022 représente près du double de celui du premier trimestre 2021. En effet, les recettes sont passées de 685 395 millions de CDF à 1 108 445 millions de CDF en moyenne trimestrielle, soit un taux d'accroissement de 61,72% en glissement annuel.

Tableau 4 » COMPOSITION MOYENNE DES RECETTES PUBLIQUES EN RDC

	Trim. I 2021	Trim. II 2021	Trim. III 2021	Trim. IV 2021	Trim. I 2022
Recettes fiscales	76,04	72,64	81,21	80,81	74,08
Recettes non fiscales	20,21	18,04	15,85	15,69	20,32
Recettes pétrolières	03,20	03,46	02,90	03,38	05,45

Note : Les données sont exprimées en pourcentage par moyenne trimestrielle.
Source : Congo Challenge.

En termes de contribution à cette forte mobilisation des ressources, la DGI et la DGDA conservent un poids prédominant avec plus de 75% du total des recettes. Comme l'indique le tableau 4, les recettes fiscales représentent les principales ressources financières collectées par l'économie congolaise, et cet état des choses a demeuré dans le *statu quo* durant toute la période sous examen (cf. Figure 11).

Figure 11 » ÉVOLUTION DES PARTS DES RECETTES PUBLIQUES PAR CATÉGORIES EN RDC

Source : Ministère des Finances (Données du CTR).

Au regard des faits précédemment établis, est-il techniquement raisonnable de conclure en faveur des performances louables de la part des régies financières ? D'un point de vue théorique, les recettes publiques sont caractérisées par une composante structurelle et une composante conjoncturelle. La première se rapporte aux dispositifs mis en place par les pouvoirs publics pour une collecte optimale des ressources. La seconde est attachée aux mouvements de la conjoncture économique. Ainsi, pour doter l'État de plus de moyens, il sied d'agir sur les structures de l'économie, notamment en diversifiant la base productive. On comprend donc que la performance d'une régie financière s'apprécie au travers de la composante structurelle des recettes publiques.

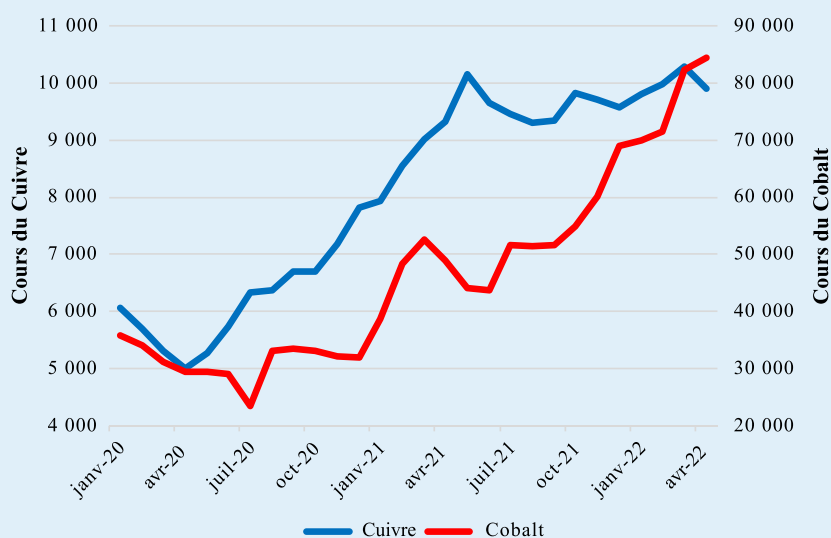
Durant les derniers mois de l'année 2021 et particulièrement au cours du mois de mars 2022, les régies financières ont réalisé des taux d'exécution de plus de 100%, tel que l'indique le Tableau 5 en annexe. Tout en étant un élément avantageux pour le Trésor public, cette mobilisation accrue des ressources publiques a coïncidé avec une période d'embellie des cours des produits miniers, et donc une évolution favorable de la conjoncture.

Engendrée par les fortes tensions sur l'offre à la suite des craintes des approvisionnements énergétiques très restreints en Europe et en Asie depuis le dernier trimestre 2021, l'embellie des cours des produits miniers s'est consolidée au cours du premier trimestre 2022 à la suite notamment de l'augmentation remarquable des importations chinoises, avant l'implémentation des restrictions sanitaires en Chine³. À la lumière de la Figure 3, il ressort que les cours du cuivre et du cobalt ont accusé des tendances solidement haussières au cours des douze derniers mois. De même, l'indice des prix des matières premières construit par le Fonds Monétaire International (FMI) a exhibé une dynamique à la hausse depuis fin 2021.

3. Depuis fin mars 2022, la Chine fait face à une grave vague de Covid-19 qui l'a contrainte à lever de nouvelles mesures restrictives visant à contenir la propagation de la maladie. À la suite de ces restrictions, plusieurs inquiétudes émergent au sujet d'une éventuelle diminution des importations chinoises du cuivre et du cobalt, laquelle entrainerait un ralentissement de l'activité manufacturière et de services chinoise, et donc la chute des cours des métaux de la filière cupro-cobaltifère.



Figure 12 » DYNAMIQUE DES COURS DES MÉTAUX DE LA FILIÈRE CUPRO-COBALTIFÈRE



Note : Les cours du cuivre et du cobalt sont exprimés en USD par tonne métrique.
Source : Macrotrends.

En RDC, le secteur minier est le principal pourvoyeur des recettes publiques. Il n'est donc pas aberrant de conjecturer que la performance apparente réalisée par les régies financières soit le fruit d'une évolution plutôt favorable de la conjoncture économique mondiale, notamment sur le marché des produits de base. Les performances réelles devraient procéder d'un ensemble d'actions destinées à lutter contre la sous-mobilisation des ressources étatiques, et donc de la composante structurelle des recettes.

De plus, les recettes collectées ne reflètent pas le potentiel fiscal des régies dont une part significative est grevée des exonérations et de l'activité sous exercée en matière de contentieux et de recouvrement. C'est dire que l'efficacité dans la collecte des recettes publiques en RDC est mise en mal par le manque de rigueur dans la gestion des dossiers contentieux liés à la fraude dans le paiement des droits et des redevances dus à l'État. La sous-exploitation de l'activité contentieuse demeure ainsi l'un des problèmes structurels que les administrations financières sont appelées à surmonter. À titre d'illustration, durant les trois années, le produit de l'activité contentieuse s'est évalué en moyenne à 0,17% des recettes réalisées, ce qui demeure de loin inférieur au seuil internationalement admis de 5%. Par conséquent, pour apprécier les performances des régies, il ne faudrait pas s'en tenir à la composante conjoncturelle des recettes, mais plutôt à la composante structurelle, particulièrement à leur capacité à gérer les contentieux fiscaux.

Par ailleurs, rapportées au PIB, les recettes publiques ont représenté près de 10,8% de pression fiscale en 2021. Bien qu'en hausse significative par rapport à l'année 2020 (6,7%), la pression fiscale reste en-deçà de la moyenne africaine située autour de 20%. En effet, la norme de la pression fiscale pour les pays miniers s'établit à 20%, ce qui correspond à la moyenne d'Afrique subsaharienne. Disposer d'une pression fiscale inférieure à cette norme révèle ainsi un problème de faible collecte des recettes étatiques. Autrement dit, la croissance économique ne rapporte pas suffisamment à l'État en termes de ressources financières. Il se pose donc un problème de sous-mobilisation des recettes publiques susceptible d'être attribué à trois principaux facteurs : (i) la prédominance du secteur minier dans les exportations entraînant une faible diversification de l'économie ; (ii) les faibles performances économiques ne stimulant pas l'élargissement de la base fiscale ; et (iii) la persistance de la corruption reflétant la faiblesse des institutions.



Eu égard à ce qui précède, des efforts considérables devront être déployés pour améliorer structurellement les capacités de collecte des régies financières. Parmi ces efforts de réforme, il y a lieu de mentionner entre autres : (i) l'intégration des systèmes informatiques des régies financières afin de favoriser l'accessibilité en temps réel aux données entre ces administrations fiscales ; (ii) la fusion des régies financières afin de mettre en place des procédures fiscales intégrées ; (iii) la promotion du civisme fiscal afin de prévenir la fraude ou l'évasion fiscale. Ce n'est qu'à ce titre qu'il sera possible de doter l'État congolais des moyens financiers indispensables pour le financement du développement économique de la RDC.

Annexe

Tableau 5 » RÉALISATION DES ASSIGNATIONS BUDGÉTAIRES PAR LES RÉGIES FINANCIÈRES (EN MILLIONS DE CDF)

	DGI		DGDA		DGRAD				
	Prévision	Réalisation	Taux d'exécution	Prévision	Réalisation	Taux d'exécution	Prévision	Réalisation	Taux d'exécution
Janv-21	396 032	317 896	80,27%	217 227	174 368	80,27%	141 433	84 348	59,64%
Févr-21	396 032	306 060	77,28%	217 227	167 876	77,28%	141 433	109 985	77,76%
Mars-21	396 032	376 621	95,10%	217 227	206 580	95,10%	141 433	240 869	170,31%
Avr-21	396 032	760 503	192,03%	217 227	417 142	192,03%	141 433	153 944	108,85%
Mai-21	396 032	222 905	56,28%	217 227	122 265	56,28%	141 433	133 491	94,38%
Juin-21	396 032	472 676	119,35%	217 227	259 267	119,35%	141 433	190 998	135,04%
Juil-21	396 032	654 092	165,16%	217 227	358 775	165,16%	141 433	187 708	132,72%
Août-21	396 032	480 084	121,22%	217 227	263 331	121,22%	141 433	124 514	88,04%
Sept-21	396 032	561 773	141,85%	217 227	308 137	141,85%	141 433	204 469	144,57%
Oct-21	396 032	499 709	126,18%	217 227	274 095	126,18%	141 433	130 501	92,27%
Nov-21	396 032	520 372	131,40%	217 227	285 429	131,40%	141 433	156 515	110,66%
Déc-21	396 032	503 176	127,05%	217 227	275 996	127,05%	141 433	171 872	121,52%
Janv-22	573 457	485 980	84,75%	325 011	266 564	82,02%	186 774	187 229	100,24%
Févr-22	573 457	408 818	71,29%	325 011	224 240	68,99%	186 774	166 984	89,40%
Mars-22	573 457	700 545	122,16%	325 011	384 255	118,23%	186 774	335 824	179,80%

Note : Les prévisions mensuelles sont obtenues sur base d'une désagrégation linéaire du montant voté durant l'année concernée.
Source : Loi de finances (exercices 2021 & 2022) et Données du CTR (Ministère des Finances).

II.2. Evolution de la situation politique

L'actualité politique du mois de mai a été dominée par :

I. L'avènement du parti Leadership et Gouvernance pour le Développement en sigle « LGD » dans l'espace politique de la RDC

C'est dans la première semaine du mois de mai que le Premier ministre honoraire a choisi pour effectuer sa première sortie politique depuis son départ du PPRD et du FCC, au terme de sa démission intervenue au mois de février 2021.

A cet effet, le mardi 03 mai 2022, cette sortie a été matérialisée par le lancement des activités du parti politique Leadership pour la Gouvernance et le Progrès (LGD), lequel a vu le jour en décembre 2021.

Par cet acte posé, Matata Ponyo Mapon a choisi de voler désormais de ses propres ailes, assumant ainsi son nouveau statut.

Aussi, en marge du lancement officiel de son parti, le sénateur Augustin Matata Ponyo a annoncé qu'il acceptait la décision des participants au premier congrès de son parti qui a émis le vœu de le voir se présenter comme le candidat du LGD à la prochaine élection présidentielle en République démocratique du Congo.

Fort de sa riche expérience acquise au fil du temps, successivement en qualité de Directeur Général du BCECO, de ministre des Finances, et de Premier ministre de la RD Congo, Monsieur Matata a révélé que ses ambitions présidentielles se fondaient dans le droit fil des icônes politiques congolaises que sont Lumumba, Mobutu, les Kabila père et fils ainsi que Etienne Tshisekedi et plus loin, le Sud-africain Nelson Mandela. Bien plus, sa candidature est motivée par « l'instabilité et la précarité dans laquelle végète le pays et qui nécessite l'instauration d'un leadership et une gouvernance de qualité », a-t-il indiqué.

Par ailleurs, profitant de l'occasion, Matata Ponyo Mapon qui connaît des pressions judiciaires depuis près d'une année, notamment dans l'affaire sur la gestion du parc agro-industriel de Bukanga Lonzo, a mis en garde ses ennemis politiques qui continuent de s'activer pour monter d'autres faux dossiers contre lui dans le but de l'empêcher d'aller jusqu'au bout de sa démarche.

En effet, commentant sur un Tweet rendu public, Matata a soutenu qu'« après avoir été victime des plusieurs montages des faux dossiers (Bukanga Lonzo, Zaïrianisation, ...) pour l'emprisonner afin de limiter ses droits électoraux et pour le contraindre d'entrer dans l'union sacrée, Dieu l'a soutenu et s'est dit plus qu'heureux d'avoir partagé sa vision et ses idées-pivots pour le développement de la RDC dans le cadre du premier Congrès de son parti politique LGD ». Et de poursuivre qu'« il sait que ses ennemis politiques, en colère, sont à l'affût pour monter d'autres faux dossiers contre Lui. Mais que somme toute, il croit en la force de la Justice et en la puissance de la Vérité ».

Bien au-delà, Matata Ponyo avait décidé de dévoiler tous les secrets notamment sur la pression exercée sur lui pour adhérer à l'Union sacrée. « Il m'a été demandé d'intégrer l'Union sacrée, j'ai refusé. Il m'a été demandé de dire que je ne serai pas candidat Président en 2023, j'ai refusé. Hier, j'ai accepté le choix de mon Parti, LGD, d'être candidat aux présidentielles de 2023. Je serai donc candidat Président en 2023 », a-t-il dévoilé sur son compte tweeter. Visiblement déterminé, l'ancien premier ministre veut aller jusqu'au bout de sa démarche pour conquérir le pouvoir et faire des choses différemment.

Sur le plan judiciaire, quelques mois après que la Cour constitutionnelle se soit déclarée incompétente pour juger l'ex-Premier ministre (Cfr arrêt rendu le 15 novembre 2021), le procureur général près la Cour de Cassation, s'adressant au président de la République, en date du 2 février 2022, indiquait que « toutes les infractions commises par le Premier ministre pendant ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions, ne peuvent être jugées que par la Cour Constitutionnelle (Art. 163 et 164 de la Constitution). Ainsi, s'étant déclarée incompétente



à connaître des poursuites engagées contre les prévenus Matata Ponyo et Cie, aucune autre juridiction ne peut engager d'action pour ces mêmes faits contre l'ancien Premier ministre ».

Selon certaines sources, dès l'annonce de la création du parti de Matata Ponyo, il aurait été fait injonction au Procureur général près de la Cour de Cassation de renvoyer le dossier de l'ancien Premier ministre pour qu'il soit fixé rapidement, et ce à tout prix. De ce fait, Matata Ponyo paierait ainsi son refus répété de rejoindre les rangs de l'Union sacrée ainsi que sa détermination à être candidat à la prochaine présidentielle.

Aussi, si cette rumeur venait à se réaliser dans les semaines qui suivent, il faudrait s'attendre à un nouveau bras de fer juridique pour l'ancien Premier ministre.

II. Controverses autour du projet de loi électorale en cours de discussion

Au cours de la session de mars, l'Assemblée nationale a aligné pour discussion et adoption, la proposition de loi dite « Lokondo », œuvre du groupe des 13 personnalités (Députés nationaux, anciens ministres) mis en place en août 2020 et qui a fait des propositions des réformes électorales visant à améliorer l'organisation des élections tenues en décembre 2018.

Cette proposition de révision présentait une quarantaine d'articles qui ont été condensés en 18 réformes, lesquelles peuvent être synthétisées à quelques principes, dont le tout premier est celui de l'impératif de la transparence du processus, de l'intégrité de la chaîne de transmission des résultats pour avoir des institutions animées par des acteurs légitimes.

De manière générale, cette proposition de loi a posé quatre exigences, à savoir : (1) la mise en place du système de proclamation des résultats bureau de vote par bureau de vote. Ce qui introduit la transparence et fait cesser la pression, les tensions, la fraude électorale

à laquelle la nation assiste à chaque cycle électoral, avant, pendant et après les élections, et ce depuis 2006 ; (2) la représentation de manière paritaire de la femme, parce que ce n'est pas un cadeau, mais une exigence impérative de la Constitution; (3) l'élaboration d'une cartographie électorale avant, afin de donner aux Congolais des milieux urbains ou les milieux ruraux la possibilité de connaître leurs bureaux de vote longtemps avant les scrutins; (4) l'introduction dans la loi, des règles d'utilisation concomitante de la machine à voter et des procédés manuels traditionnels ainsi que la géolocalisation de ces machines pour éviter toute fraude (Cas de l'utilisation des machines gardées dans des domiciles des particuliers).

Cette proposition de loi a donc fait l'objet des discussions et échanges jusqu'à la plénière du jeudi 12 mai à l'Assemblée nationale qui a rejeté 12 des 18 innovations suggérées, dont deux propositions ont été jugées capitales parce qu'elles apportent un aspect de transparence et de crédibilité des élections.

La première proposition porte sur l'institution d'un système transparent de gestion des résultats par leur traçabilité, segmentation et numérisation dans le cadre du Centre national de centralisation et de publication des résultats -CNPR- qui publie progressivement au fil de leur transmission.

La deuxième, elle, concerne l'obligation de publier les résultats bureau par bureau au niveau du centre de vote et de le consolider dans un résultat provisoire au centre local de compilation des résultats au fur et à mesure de la réception des données, avant le traitement.

Ces deux belles idées délibérément rejetées, une fois mises en musique, devraient barrer la route à la fraude électorale.

En faisant sauter ce qui est considéré comme le verrou de la réforme de la loi électorale sensée décourager la tricherie, le G13 voit déjà une manière pour l'USN de préparer le lit de la fraude électorale. Il estime que l'ombre de la fraude des élections de 2018 avec la



machine à voter et le pion majeur Corneille Naanga à la présidence de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) prend déjà corps pour 2023.

Aussi, le rejet de ces deux propositions clés risque de plonger le pays dans une crise de légitimité tant décriée en RD-Congo.

Nombreux élus nationaux comme certains RD-congolais lambda regrettent les efforts fournis par les initiateurs de la réforme de ce texte qui visait justement de mettre fin à la triche et aux crises électorales vécues surtout en 2018.

Bon nombre d'acteurs politiques soutiennent que les deux propositions rejetées s'apparentent à la loi électorale de la France où « les résultats de chaque bureau de vote font l'objet d'un procès-verbal détaillé établi en double exemplaires et sont publiés et affichés à l'extérieur du bureau de vote. S'il y a plusieurs bureaux de vote dans la commune, les procès-verbaux sont transmis à la mairie où est rédigé un procès-verbal centralisateur, également en double exemplaire. Les résultats sont publiés par le président du bureau de vote centralisateur et affichés à la mairie ».

S'exprimant également sur la question au cours d'un entretien exclusif accordé au Journal Ouragan.cd, le dimanche 1er mai 2022, le Député national Jacques Djoli a tenu à faire remarquer que le G13 avait souhaité toucher au seuil, à la réduction de la caution, à la publication des résultats bureau de vote par bureau de vote, à la machine à voter, en mettant à l'écart de toute matière pouvant amener à la révision constitutionnelle « *le G13 n'a pas touché aux matières non révisables de la Constitution* ». C'est la raison pour laquelle le groupe a refusé d'évoquer les questions liées à la présidentielle à un ou deux tours comme aussi le suffrage universel pour les députés provinciaux et les sénateurs, pour ne pas donner la moindre brèche aux pro-révision constitutionnelle. Par ailleurs, le G 13 a, dans sa proposition, suggéré que l'on opte pour un seuil de recevabilité des candidatures en lieu et place du seuil de répartition des sièges. Enfin, pour mettre fin à l'injustice, le G13 propose un scrutin

majoritaire en lieu et place de la proportionnelle considérant que le problème des minorités ne se pose pas.

Réagissant de l'extérieur de l'hémicycle sur cette importante question, Lamuka et le FCC ont insisté sur le consensus autour de la réforme électorale. A cet effet, des représentants des partis politiques, entre autres, Front Commun pour le Congo de Joseph Kabila, Lamuka de Martin Fayulu, qui ont été joints par le Ministère des laïcs Protestants (MILAPRO) ainsi que le Conseil de l'apostolat des laïcs catholiques (CALCC), se sont constitués en forces sociales et politiques de la nation pour faire une déclaration et organiser un sit-in devant le palais du peuple le vendredi 6 mai 2022, appelant la population congolaise à la mobilisation totale pour barrer la route au passage en force sur les réformes électorales ». Profitant de ce rassemblement, ces forces ont tenu à informer l'opinion publique nationale et internationale de la reprise des manifestations publiques et pacifiques pour obtenir un consensus autour des réformes électorales en vue des élections libres, inclusives, crédibles, impartiales et apaisées dans le délai constitutionnel.

Dans une correspondance datée du 11 mai adressée au Président Mboso de l'Assemblée nationale, Joseph OLENGA NKOY, Président du Conseil National de Suivi de l'Accord de la Cenco et du processus électoral (CNSA), a recommandé que ce dernier recherche le consensus sincère et le plus large possible, pour cette question d'intérêt vital pour le pays, entre les acteurs politiques, la société civile et les forces vives de la nation autour de la loi électorale actuellement sous examen au sein de la chambre basse du Parlement. A ce sujet, le CNSA rappelle que le Président de la République, Chef de l'État, lui-même, lors de son discours d'investiture à la magistrature suprême du pays, le 24 janvier 2019, avait promis au peuple, « *l'adoption d'une loi électorale garante de l'équité pour tous les citoyens* ». Il n'a cessé de le rappeler plusieurs fois dans ses discours sur l'état de la nation, devant les deux chambres du Parlement réunies en Congrès. Par cet acte, c'est un engagement pris par lui devant le peuple dont l'Assemblée nationale



est l'émanation ». « Le CNSA encourage l'Assemblée nationale pour que cette question d'intérêt vital pour le pays, soit traité avec la plus grande attention par les députés nationaux, dans la recherche d'un consensus qui se veut véritablement sincère afin d'éviter au pays des événements malheureux de nature à rompre la paix chèrement acquise », a-t-il prévenu.

Pour le Président du CNSA, le Parlement doit éviter de reproduire les pratiques antidémocratiques des régimes Mobutu et des Kabila père et fils, sous le règne du fils du leader Maximo, Étienne Tshisekedi Wa Mulumba, qui s'est battu pour le changement démocratique et l'émergence d'un État de droit en RDC.

Il est inadmissible que pendant que le fils de notre icône de la lutte pour la démocratie est à la tête du pays, que celui-ci connaisse ce qu'on a décrié comme pratique par les différents régimes passés, ceci est un devoir de mémoire », a martelé Joseph Olenghankoy.

Enfin, le président du CNSA tient Christophe Mbose personnellement responsable au cas où un forçage était opéré par la majorité parlementaire sur la nouvelle loi électorale. « *C'est pourquoi le CNSA vous exhorte à tout faire pour obtenir le consensus sincère vivement souhaité sur cette question, au risque que vous engagiez et assumiez seul votre responsabilité devant la nation et l'histoire. Le pays a grandement besoin de la paix et d'une véritable démocratie* », a-t-il averti.

III. L'ombre de la corruption a entaché l'élection des gouverneurs dans plusieurs provinces

Après plusieurs reports de date, la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) a finalement organisé le vendredi 6 mai 2022, l'élection des gouverneurs dans les provinces suivantes : Kasai oriental, Maniema, Kongo Central, Tshopo, Bandundu, Tanganyika, Sankuru, Mai Ndombe, Kinshasa.

Les candidats gouverneurs et vice-gouverneurs ont disposé de deux jours pour battre campagne, où certains candidats n'ont pas hésité d'aller à l'encontre

des options politiques levées par leurs partis ou regroupements sur les différents tickets.

De plus, des soupçons et accusations de corruption des députés provinciaux ont été signalés de presque partout. Et, dans la plupart des cas, ce sont des personnes se présentant comme délégués de l'Union sacrée de la Nation, plateforme présidentielle, qui étaient suspectées de se livrer à des actes de corruption à ciel ouvert.

Suivant certaines rumeurs relayées par certains candidats, des délégations de l'Union Sacrée de la Nation, dont feraient partie des Conseillers à la Présidence de la République, auraient été déployées dans douze des quatorze provinces concernées par l'élection des gouverneurs et vice-gouverneurs. Elles auraient pour mission de faire élire les candidats soutenus par le pouvoir.

Il en est ainsi de Diomi Ndongala, candidat malheureux de l'élection au Kongo Central qui a soutenu détenir des preuves de corruption des députés provinciaux. Pour rappel, après avoir été éliminé de la course dès le premier tour des élections des gouverneurs, Diomi Ndongala avait affirmé que les députés provinciaux ont été achetés après avoir été réduits dans la mendicité.

« *Quand les élections sont entachées d'une telle ignominie, d'une corruption généralisée où les députés ont été achetés après avoir été réduits dans la mendicité à court des centaines de milliers des dollars. Il y a des candidats qui ont proposé plus de 100.000\$ à chaque député, c'est inadmissible. Ils ont acheté la conscience de nos députés pour coloniser cette province et faire passer cette province sous le contrôle des forces obscures* », avait-il décrié.

C'est également le cas de Jules Tsumbu Nlenda, Conseiller en charge de la politique et de la communication du gouverneur intérimaire du Kongo Central qui intervenant sur la radio Top Congo, a soutenu avoir une vidéo où certains militants d'un parti politique de l'Union Sacrée sont allés réclamer de l'argent à un député provincial et celui-ci a étalé

le plan qui a été concocté par des gens qui sont venus de Kinshasa pour venir soutenir le leur et une somme d'argent importante a été donnée ».

Mr Jules Tsumbu Nlenda s'est dit « déçu de la manière dont les choses venaient de se passer pour l'élection des gouverneurs et vice-gouverneurs. De l'argent a circulé, nous dénonçons et nous avons toutes les preuves ». Il se dit prêt à aider à la démonstration de la vérité pendant la période des contentieux électoraux le candidat qu'il soutient et demande que soit annulée l'élection.

Réagissant face aux allégations de corruption à l'égard des députés de la province du Kongo-Central, propagées par Eugène Diomi Ndongala, le Président de l'Assemblée provinciale de cette province, Jean Claude Vuemba est sorti de son silence pour éclairer la lanterne de plus d'un. Jean Claude Vuemba a sérieusement recadré Diomi Ndongala tout en dénonçant la démarche entreprise par ce dernier avant la tenue des élections des gouverneurs, pour accéder au gouvernorat de province. « *Diomi Ndongala m'a proposé un chèque de 50.000\$ et m'a promis 6.000 sacs de ciment. J'ai refusé. Comment voulez-vous qu'on puisse confier la province à un gouverneur violeur qui ne saura pas rendre visite à une école des filles ?* », a, d'un ton ferme, déclaré Jean Claude Vuemba.

Pour sa part, abordant toujours la question de la corruption au cours de cette élection, l'Union des Jeunes Congolais pour le Changement (UJCC) n'a pas tardé à émettre son point de vue au lendemain du processus électoral ayant conduit à l'organisation de ces élections.

À en croire cette organisation, la réalité sur terrain a démontré que le système politique que les organisations des jeunes continuent à combattre jusqu'à ce jour n'a pas permis que ces élections soient basées sur des valeurs et pratiques démocratiques. « *C'est ici le lieu de dénoncer avec véhémence, la corruption, les intimidations à l'endroit des candidats et même des électeurs, le diktat et l'instauration de la pensée unique voulant transformer les députés provinciaux aux caisses de résonance, aux personnes devant réfléchir par procuration, pire encore aux*

moutons de panurge », a dénoncé le coordonnateur de l'UJCC Mukenge Totoro.

L'UJCC a ainsi appelé à la conscience de toutes les institutions de la République que la démocratie en RDC doit être progressive et non régressive afin que les Congolais ne perdent pas espoir dans l'avenir car la victoire d'un regroupement politique sur les autres n'est pas forcément la victoire du peuple.

Pour Patrick Muyaya, Porte-parole du gouvernement et ministre de la Communication et des Médias : « *Ici la préoccupation principale, c'est d'avoir des dirigeants qui seront redevables à la population. On ne veut justement pas pérenniser les pratiques où vous avez des dirigeants qui ne sont redevables qu'à ceux qui leur ont donné de l'argent ou qui ont sponsorisé leur campagne parce qu'il faut impérativement donner tel montant à tel pendant la campagne. Et d'ajouter : « Les élections c'est dans 4 jours, ces élections-là ne doivent en rien être le reflet de celui qui a plus d'argent, mais ça doit être le résultat de celui qui a les meilleures idées sur la population. À l'exemple de ce que nous voyons, il faut un modèle des dirigeants qui se mettent pour des besoins de la population d'abord ».*

IV. Départ précipité et controversé de Monsieur KALUBA, juge président de la Cour constitutionnelle

Dans un communiqué de service, daté du 9 mai, le greffier en chef de la Cour constitutionnelle avait informé les membres de la cour de céans que « *suite aux instructions de son Excellence monsieur le Président de la République, chef de l'Etat (...) et conformément aux dispositions des articles 158 alinéa 4 de la constitution et 6 alinéa 2 de la loi organique, qu'il sera procédé au tirage au sort d'un membre par groupe* ».

La présence de tous à cette séance était vivement souhaitée, même si le huis clos avait été décrété.

Le mardi 10 mai 2022, par lecture du procès-verbal du tirage au sort faite par le greffier en chef de la cour constitutionnelle de la République Démocratique



du Congo, deux juges de cette cour ont quitté la cour constitutionnelle. Il s'agit du juge Kaluba Dibwa, président en fonction de cette haute cour, ainsi que du juge Evariste Funga. Cette information a défrayé la chronique et suscité une vive polémique au sein de l'opinion.

Autour de ce tirage au sort qui a conduit à l'éviction de Dieudonné Kaluba, il règne une grosse confusion sur le déroulement de cette procédure prévue par les dispositions de la loi organique du 15 octobre 2013 et encadré par le règlement intérieur de la haute cour. Une confusion qui jette un épais nuage davantage sur l'interprétation du délai de tirage au sort que sur les modalités de désignation de hauts magistrats de cette cour.

A cet effet, conformément à l'article 158 de la Constitution du 18 février 2006, *« la Cour constitutionnelle comprend neuf membres nommés par le Président de la République dont trois sur sa propre initiative, trois désignés par le Parlement réunis en Congrès et trois désignés par le Conseil supérieur de la magistrature. »*

Les deux tiers des membres de la Cour Constitutionnelle doivent être des juristes provenant de la magistrature, du barreau ou de l'enseignement universitaire.

Le mandat des membres de la Cour constitutionnelle est de neuf ans non renouvelables.

La Cour constitutionnelle est renouvelée par tiers tous les trois ans. Toutefois, lors de chaque renouvellement, il sera procédé au tirage au sort d'un membre par groupe.

Le Président de la Cour constitutionnelle est élu par ses pairs pour une durée de trois ans renouvelable une seule fois. Il est investi par ordonnance du Président de la République. »

Il faudrait noter qu'il y a, d'une part, le mandat du membre de la cour constitutionnelle qui est de neuf ans, et d'autre part, le mandat du président de la cour constitutionnelle qui est de trois ans.

S'agissant de ce tirage effectué, si le juge Funga était pratiquement presque au terme de son mandat, le cas du Juge président Kaluba est interprété comme un acte de rejet de la part du pouvoir qui l'a porté il y a seulement quelques mois. En effet, jugé pas très docile, Kaluba semble avoir fait les frais de la position de la Cour constitutionnelle dans la procédure judiciaire enclenchée par le Parquet Général et qui a conduit à l'arrêt rendu sous le RP 0001 le 15 novembre 2021, ayant décrété l'incompétence de juger le Premier ministre honoraire Matata Ponyo Mapon. Aussi, le régime au pouvoir ne se sent pas plus rassuré quant à la loyauté de cet intello qui obéirait plus à ses livres qu'à la volonté politique qui l'a fait passer de l'ombre à la lumière. L'on semble ne pas comprendre le juge constitutionnel qui a lavé Matata Ponyo et l'avocat qui avait plaidé pour « le crime intellectuel » de Vital Kamerhe.

Faut-il rappeler curieusement que le résultat de ce tirage était déjà connu en avance parce que plusieurs sources sur les réseaux sociaux (en compris Jeune Afrique) parlaient de l'éviction de Dieudonné Kaluba qui n'était plus en odeur de sainteté avec le camp présidentiel.

En guise de réactions,

Pour Noël Tshiani, ancien candidat à la présidentielle, l'intervention du président de la République serait même à saluer: *« Je salue l'action décisive du Président Félix Tshisekedi pour nettoyer la Cour Constitutionnelle des germes de corruption. Mon souhait est que ces actions correctives s'étendent à tous les niveaux de toutes les juridictions de justice pour extirper la corruption du système. Bravo! Well done »* a lancé Mr Tshiani.

Au regard des faits, pour ce qui concerne particulièrement le président de la cour constitutionnelle déchu, la procédure enclenchée est irrégulière.

Pour certains, la procédure de destitution de ces juges n'est pas régulière. Ce que rejette les soutiens de l'actuel pouvoir. C'est à ce titre que les membres du Cabinet



KALUBA ont crié à une mascarade, une irrégularité et une fraude suicidaire à l'état de droit ».

Pour Patrick Nkanga, rapporteur du bureau politique du PPRD « *La Cour Constitutionnelle, la plus haute instance judiciaire de la République, dont la composition actuelle procède du péché, va bientôt mourir dans le péché. Ainsi, le délitement de l'Etat et des Institutions de la République poursuit son chemin aisément* ».

Pour Maître Hervé Diakese, avocat et activiste des droits de l'homme, « letirage au sort » de ce jour constitue un casus belli juridicum. « Le Président de la cour tirant son mandat de l'élection de ses pairs, pour une durée supérieure à la vacance qu'il comblait était - il concerné par le tirage au sort ? La plénière a-t-elle répondu à ces moyens », s'est-il interrogé.

Pour Prince Epenge de Lamuka, le départ de Kaluba : " C'est une bonne occasion de trouver un consensus autour des juges de la Cour Constitutionnelle". L'opposant Prince Epenge estime que le départ de Dieudonné Kaluba est une opportunité pour l'opposition de rechercher le consensus autour des juges de la Cour Constitutionnelle compte tenu de leur rôle pendant la période électorale. " *Nous pensons que c'est une bonne occasion de trouver un consensus autour de la Cour Constitutionnelle, chose que nous avons toujours réclamée parce que les juges de la haute Cour ont un grand rôle à jouer pendant les élections*", a dit Prince Epenge. A l'instar de l'UDPS, à l'époque de Kabila, Lamuka exige également un consensus autour des juges de la Cour Constitutionnelle. « Nous voulons des personnalités neutres », a martelé Prince Epenge.

Le Centre de Recherches et d'Etudes sur l'Etat de Droit en Afrique (CREEDA) constate que le processus de tirage au sort effectué mardi 10 mai 2022 à la Cour constitutionnelle a été entaché d'irrégularités.

Pour le CREEDA, ce tirage au sort est entaché d'irrégularités en ce que, d'une part, il est intervenu en dehors du délai légal requis (10 mai 2022 au lieu de 04 avril 2021) et, d'autre part, il a été organisé sur

instruction du Président de la République, contenue dans la lettre de son Directeur de Cabinet, adressée au Greffier en chef de cette Haute juridiction", souligne cette ONG dans un communiqué.

Cette manière de procéder entame non seulement l'indépendance et la crédibilité de la Cour constitutionnelle, mais aussi et surtout crée l'instabilité de cette institution qui est, pourtant, appelée à assurer le respect de la Constitution et la protection des droits fondamentaux des citoyens ainsi que de réguler le fonctionnement des institutions", ajoute CREEDA.

Selon CREEDA, le constat d'une certaine instrumentalisation du tirage au sort a commencé depuis 2018 jusqu'à ce jour. "En effet, en 2018 au lieu du tirage au sort, le premier renouvellement de la composition de la Cour constitutionnelle a été rendu possible par le décès d'un membre de cette Cour suivi de la démission de deux autres. En 2021, le deuxième et dernier tirage au sort n'a pas été organisé par les membres de la Cour constitutionnelle pour des raisons inavouées. Contre toute attente, c'est par un communiqué de service du Greffier en Chef de cette juridiction, datant du 09 mai 2022, que le tirage au sort a été convoqué et organisé le 10 mai 2022 et, ce, à l'initiative de la Présidence de la République", a rappelé le communiqué.

V. Le forum du Katanga et les enjeux de la réconciliation entre Joseph Kabila et Moïse Katumbi

Organisées par l'Assemblée Episcopale de la Province Ecclésiastique de Lubumbashi, sous l'égide de Monseigneur Fulgence Muteba, suivant le thème « *Frères et sœurs un jour, frères et sœurs toujours* », les assises du Forum tenues à Lubumbashi du 17 au 22 mai 2022, ont eu pour objectif de mettre autour d'une table les natifs de cette partie du pays afin de célébrer la fraternité et de permettre aux leaders katangais de fumer le calumet de la paix et de regarder enfin dans la même direction pour le développement de leur province.



Si plusieurs personnalités et leaders politiques, sociaux katangais ont rehaussé de leur présence ces assises, celle de Joseph Kabila, Président de la République Honoraire et de Moïse Katumbi était vivement attendue par tous les Katangais qui dans un élan de réconciliation, demandaient de voir ces deux frères sceller la paix après autant d'années d'opposition et d'animosité l'un envers l'autre.

Aussi, par le poignet de mains effectué entre Joseph Kabila et Moïse Katumbi, à la clôture des assises, les Katangais, rassurés de leur présence, ont tenu à prouver à la face du monde leur immense maturité de s'entendre, fumer le calumet de la paix, effacer et oublier les rancœurs et se pardonner pour toujours.

Aussi, l'œuvre de l'église millénaire fera date dans les cœurs des Katangais du Tanganyika, du Haut-Lomami, du Haut-Katanga et du Lualaba.

Dans son mot introductif lors de la clôture de ces assises, Monseigneur Fulgence Muteba Mugalu, a soutenu que pour l'unité tant recherchée, les frontières provinciales ont cédé à la katanganité. Loin de toute illusion sécessionniste, les Katangais l'ont réaffirmé haut et fort être là parce qu'ils croient au Katanga et qu'ils sont fiers d'être katangais, et qu'ils sont convaincus que, malgré le découpage du Katanga en quatre provinces, l'âme katangaise est intacte.

L'ex-Katanga connaît un nouveau départ. La soif de réconciliation des deux frères était très perceptible. À Lubumbashi, Katumbistes et Kabilistes vont de nouveau se côtoyer. Se serrer la main et cogiter ensemble. Puisque 2023, c'est déjà demain.

Pour un événement aussi que ce forum de réconciliation, plusieurs réactions ont été enregistrées à travers le pays.

Pour Félix Kabange Numbi, proche de l'ancien président de la République : "Ça ne sera pas une surprise de voir Joseph Kabila et Moïse Katumbi se réconcilier.

Ils sont fils du Katanga". Les moments de rupture, il y en a eu pendant un grand moment entre les deux frères. Aujourd'hui, on parle de la réconciliation entre tous les dignes fils du Katanga. Les deux aussi pourraient se réconcilier par la même occasion », a-t-il affirmé, sur Top Congo. Et de poursuivre : « *Nous discutons des valeurs katangaises. Nous sommes là pour échanger sur la vision morale du Katanga, sur son héritage. Pourquoi il y a eu ces moments de rupture entre communautés au Katanga* », a-t-il ajouté, en rassurant que, contrairement à ce qui se raconte, ce forum n'a aucune connotation politique. « *C'est vraiment une rencontre fraternelle qui n'a rien à voir avec tout ce que les gens racontent sur les réseaux sociaux en rapport avec la politique, les élections. Il faudrait que les gens arrêtent avec ça. Nous avons mieux à faire que de parler ce qu'ils pensent* ».

Pour sa part, Me Séraphin Umba, Secrétaire Général de l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social UDPS/Kibassa, a salué l'initiative et a déclaré que : « c'est une occasion de réparer tous les problèmes créés dans le Katanga sous le régime Kabila. Si pour certaines langues ces assises n'ont pas leur raison d'être, cela n'est pas le cas pour Me Séraphin Umba Kapepe, qui estime qu'il n'y a aucun inconvénient que les Congolais puissent se parler en vue de cultiver la paix et le vivre ensemble.

Le Député national Lucain Kasongo : « Le Katanga sera plus fort avant fin 2023 et plus uni qu'avant ». Le Secrétaire Permanent Adjoint du PPRD se félicite de l'aboutissement du forum pour l'unité et la réconciliation des fils et filles du Katanga dont la cérémonie de clôture est intervenue ce dimanche 22 mai, à travers une messe célébrée par l'archevêque métropolitain, Fulgence Muteba à la cathédrale Saint Pierre et Paul de Lubumbashi. Le député national Lucain Kasongo, l'un des partisans de l'unité katangaise, y voit le début de l'accomplissement d'une prophétie en faveur de l'espace Grand Katanga qui veut sortir du marasme économique et politique à la base des crises successives.

Du côté du parti présidentiel, Augustin Kabuya, Secrétaire général de l'UDPS a soutenu que : « *Le Forum de Lubumbashi est une alliance contre Félix Tshisekedi. Dans cette démarche, Joseph Kabila et Moïse Katumbi se sont salués après près de 8 ans de brouille, c'est (Félix) Tshisekedi qui dérange, un Kasaïen comme on le présente. "Ce que les autres disent tout bas, je le dis tout haut. Qu'on monte les alliances, personne ne peut changer la volonté de Dieu. Ils veulent maintenant faire croire à l'opinion que c'est Félix Tshisekedi qui est à la base de leurs problèmes". Pour lui, "le Seigneur savait qu'en cette période il y aura un Kasaïen à la tête du pays. C'est sa volonté". Raison pour laquelle "je suis très content, parce que les gens se sont réunis du Nord au Sud, de l'Est à Ouest pour combattre un enfant de Dieu. Le Seigneur va entrer dans la scène maintenant pour montrer Félix Tshisekedi est (à la tête du pays) par sa volonté". "Ils sont censés nous dire la vérité, mais ils nous prennent pour de petits enfants. Ils ont dit que ce n'est pas un forum politique, mais regardez les animateurs, 99,9% sont des politiciens. Ils y étaient pour leurs intérêts politiques", relève Augustin Kabuya. Les Katangais "ont démembré cette province dans la précipitation. Ils ont eux-mêmes fait le plus de mal aux katangais. Il ne faut pas tromper l'opinion".*

Augustin Kabuya a finalement rappelé que « *Katumbi était contraint d'aller en exil par un autre Katangais. Mais, il y a quelqu'un d'une autre province qui arrive et libère notamment Muyambo, qui était emprisonné par un autre Katangais. Eddy Kapend a passé plusieurs années en prison à cause d'un Katangais, qu'on arrête avec l'hypocrisie* », a conclu Kabuya.

VI. La réaction des Congolais à l'attaque des positions des FARDC par les rebelles M-23

Les combats ont repris au courant de ce mois de mai entre les Forces armées de la RDC (FARDC, gouvernementales) et les rebelles du M23 au nord de Goma. En effet, les positions des FARDC dans les territoires de Nyiragongo et de Rutshuru ont été surprises par des attaques des rebelles du M23 entraînant le déplacement des populations civiles.

Le gouvernement de Kinshasa qui a des preuves sur terrain, a accusé le Rwanda de soutenir cette rébellion qui avait déjà été vaincue une première fois militairement en 2013 par les FARDC avec l'aide des Casques bleus de la Mission des Nations unies pour la stabilisation au Congo (Monusco).

Comme il fallait s'y attendre, Kigali a rejeté ces accusations, ce qui a amené la tenue de la réunion du Conseil supérieur de la défense.

Au cours de cette réunion présidée par le Chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, plusieurs décisions ont été prises, notamment celle de considérer désormais le M23 comme un mouvement terroriste et de surcroît de l'exclure du processus des discussions en cours à Nairobi.

Le Conseil supérieur de la défense a fermement dénoncé une campagne de manipulation ourdie par le Rwanda qui accuse l'Armée de la RDC de collaborer avec des forces négatives pour justifier son soutien au groupe terroriste du M23.

Ces attaques, énième aventure du M23 et de ses parrains, ont unanimement été condamnées par l'Union africaine, les Nations Unies, l'Union européenne, les Etats Unis et la Belgique.

La population a été encouragée à continuer à soutenir les forces armées et la police nationale qui assurent la protection du pays et l'intangibilité des frontières. Une vigilance lui a été demandée afin de ne pas tomber dans le piège de l'ennemi, tout en préservant la paix qui règne entre les différentes communautés.

La RDC a également tenu à rappeler son engagement dans le cadre du processus du Nairobi conduit par le président Uhuru Kenyatta pour construire une paix durable avec tous les pays de la communauté de l'Afrique de l'Est.



Par ailleurs, la RDC met en garde le gouvernement rwandais dont l'attitude est de nature à perturber le processus de paix qui arrive pratiquement à son terme, avec les discussions de Nairobi où tous les groupes armés, à l'exception du M23, se sont engagés sur la voie de la paix. Il a également été prise comme mesure conservatoire, la suspension immédiate des vols de la compagnie d'aviation Rwandair à destination de la République démocratique du Congo. Enfin, l'ambassadeur du Rwanda accrédité en République démocratique du Congo, a été convoqué le mardi 31 mai 2022 pour lui notifier la désapprobation totale du Gouvernement congolais.

Plusieurs réactions ont été enregistrées sur cette énième attaque du M23. Des manifestations de la population soutenant les forces armées ont été signalé à Kinshasa, Bukavu et Goma.

L'Eglise du Christ au Congo a fermement condamné le « comportement hypocrite » de certains pays voisins qui continuent à alimenter la guerre à l'Est de la RDC. Elle apporte son soutien « indéfectible » aux FARDC dans les rudes combats pour la sauvegarde de la patrie.

L'ECC recommande au gouvernement congolais de poursuivre avec détermination toutes les initiatives en cours vis-à-vis du Rwanda, clairement identifié dans sa responsabilité sur les graves violations de droits de l'homme et crime contre l'humanité. « Dans le cas d'espèce, une rupture de relations diplomatiques devait être envisagée », conclut l'ECC.

Pour Constant Mutamba, Président de la Dynamique progressiste révolutionnaire, l'on ne peut pas accepter que le Rwanda puisse continuer à se nourrir des massacres congolais pour construire son pays. Nous voulons également freiner son élan d'annexer une partie du territoire congolais.

En effet, à travers le Sit-in, le numéro un de la DPR fait appel à la communauté internationale de constater qu'en ce 21^{ème} siècle, il y a des tueries orchestrées et imposées par le Rwanda sous l'égide de Paul Kagame pour la simple raison de voler les ressources minérales du Congo. « *La guerre de l'Est est une agression injuste imposée par le Rwanda. Nous voudrions dénoncer cela devant la communauté internationale* », a-t-il déclaré à la presse tout en lançant un message de soutien aux forces armées de la République démocratique du Congo. « *Nous portons notre soutien indéfectible à nos forces armées. Qu'elles comprennent que tous les jeunes et tout le peuple congolais sont derrière elles. Nous allons les soutenir jusqu'à ce que le Rwanda soit réduit à sa petite expression* ». « *Nous n'allons plus accepter l'infiltration rwandaise dans nos institutions et dans notre armée. Le Congo restera un et indivisible* », a soutenu Constant Mutamba.

Bintou Keita, représentante spéciale du secrétaire général de l'ONU en RDC, a "condamné avec la plus grande fermeté les attaques du Mouvement du 23 mars (M23) contre les Forces armées de la RDC (FARDC) et contre les Casques bleus de la Monusco ce matin dans la zone de Shanghi", dans le territoire de Rutshuru, dans la province du Nord-Kivu.

En effet, dans un communiqué la Monusco, force des Nations unies en RDC.

Madame Keita soutient qu'après avoir attaqué les positions de l'armée congolaise, "les rebelles du M23 ont délibérément ciblé les Casques bleus de la Monusco en position dans la zone, qui ont riposté conformément à leur mandat". "Une opération conjointe FARDC-Monusco a ensuite été lancée pour libérer la zone des combattants M23", en appelant ce mouvement à "cesser immédiatement toutes les hostilités, conformément aux engagements pris dans le cadre du processus de Nairobi".



De son côté, le M23 a affirmé, également dans un communiqué, que des éléments des FDLR (Forces démocratiques pour la libération du Rwanda), rebelles hutu rwandais réfugiés en RDC, étaient venus renforcer l'armée congolaise et avaient attaqué

certaines de ses positions dimanche matin. Selon le M23, les militaires congolais se sont "réfugiés" dans une base de la Monusco, "forçant ainsi la main" aux Casques bleus "pour intervenir dans les combats".

3. Perspectives politiques et économiques

Sur le plan politique

Deux aspects essentiels sont susceptibles de marquer de manière significative, l'environnement politique dans les prochains mois. Il s'agit d'une part des mouvements des partis politiques prêts à mobiliser la population pour mettre à néant ce qu'ils appellent la préparation à la fraude électorale ; ensuite, une éventuelle recomposition du microcosme politique avec le rapprochement entre d'une part Joseph Kabila et Moïse Katumbi, deux leaders katangais, récemment réconciliés au nom de la paix et du développement de l'espace katangais, et d'autre part le rapprochement de Martin Fayulu et Matata Ponyo Mapon.

Bien plus, il faut dorénavant compter sur ce duo qui a eu des entretiens quelques jours seulement après la sortie du parti LGD. Bon nombre d'analystes s'attendent à voir les lignes bouger en présence d'une éventuelle offre politique actuelle de Lamuka, principale plateforme de l'opposition née en novembre 2018 en Suisse, pourrait arriver à la conclusion que Martin Fayulu récidivera en 2023. Autrement dit, c'est lui le candidat naturel de l'anti pouvoir à la présidentielle de 2023.


Pour le parti « Envol » de Delly Sessanga, son parti dénonce les préparatifs « des fraudes électorales » et menace de mobiliser la population. Ce parti politique Envol accuse l'Union Sacrée de la Nation du président Tshisekedi qui a préparé des fraudes électorales et anéanti les espoirs d'organiser de bonnes élections en 2023.

« ENVOL rappelle à l'opinion nationale et internationale qu'avec cette orientation de l'Union sacrée à l'Assemblée nationale, la perspective de la tenue des élections de 2023 dans les meilleures conditions que celle de 2006, 2011 et 2018 a été anéantie par le manque

de volonté politique et le refus obstinément intéressé de l'Union sacrée d'organiser dans la loi, la garantie de transparence et la traçabilité des résultats de vote. Cette attitude de l'Union sacrée installe le cadre pour un processus électoral opaque, non transparent et frauduleux. Cette position a d'ailleurs trouvé du répondant auprès de la MONUSCO, lorsque le porte-parole de la MONUSCO Mathias Gillmann a demandé à l'Assemblée nationale d'adopter une loi électorale garantissant la transparence et l'inclusivité des élections, à tous les niveaux et à toutes les étapes, pour réduire les tensions politiques, institutionnelles et pré-électorales et faciliter la préparation des scrutins de 2023, et a encouragé toutes les parties prenantes à faire preuve de flexibilité concernant les moyens d'atteindre ces objectifs ». Car, pour lui, les Nations unies estiment que la révision de la loi électorale représente l'une des dernières opportunités de renforcer les mécanismes de transparence et de redevabilité susceptibles de garantir des élections de qualité et de restaurer, au moins en partie, la confiance entre les parties prenantes.

En même temps, ça se murmure autour de Moïse Katumbi, leader du parti « Ensemble pour la république » connu aussi comme l'un des signataires de l'Acte fondateur de Lamuka en terre helvétique. Même si rien n'est encore officiel, quant à la candidature du chairman du prestigieux club Lushois de football, ses partisans y croient fermement. A la seule difficulté que Moïse Katumbi semble entretenir un flou artistique, en ce qui concerne ses rapports avec l'Union sacrée de la nation, la nouvelle majorité parlementaire acquise à l'actuel Chef de l'Etat, Félix Tshisekedi.

Cependant, au-delà des énigmes, Augustin Matata Ponyo (nouveau partenaire de Fayulu ?), ne fait plus aucun mystère sur ses ambitions de postuler à la



présidentielle de 2023. En tout cas, le tout premier congrès de son parti, tenu le 3 mai courant à Kinshasa, l'a doublement investi comme président national du LGD et candidat du parti à la prochaine élection présidentielle.

Dans cette perspective des alliances, si Martin Fayulu et Augustin Matata ont décidé de s'unir, alors ils devront se mettre d'accord sur le candidat unique de l'opposition face à Félix Tshisekedi, candidat à sa propre succession, porté par l'USN. Alors la question : qui de Fayulu et de Matata devra s'effacer au profit de l'autre ? Jusqu'où irait leur projet de mariage ? Evidemment, au stade actuel des choses, il est prématuré et même très hasardeux de pronostiquer. Dès lors que l'inconnue actuelle participe à la stratégie interne, l'opinion et les partisans de l'opposition devraient encore prendre leur mal en patience.

Enfin, non de moindre, le débat sur la forme de l'Etat (unitaire ou fédéraliste) soulevée récemment par les ressortissants du Katanga aux termes du Forum sur la réconciliation tenue à Lubumbashi au courant de ce mois de mai, donne de la matière à réflexion d'autant plus qu'il a été relevé que bon nombre de katangais formulent le vœu de voir la RDC opter finalement pour le fédéralisme. Ce que d'autres analystes redoutent connaissant les velléités sécessionnistes déjà connues chez certains Katangais depuis les années 60.

Sur le plan économique

En mai 2022, l'économie mondiale a connu une hausse du niveau d'inflation consécutive à l'augmentation des prix de l'énergie. Les hostilités militaires lancées par la Russie sur le sol ukrainien ont affecté l'économie russe, le marché européen et mondial via le marché boursier, le marché monétaire, le marché de l'énergie, etc. Cette invasion, qui a déjà duré trois mois, affecte l'économie mondiale ainsi que les économies africaines qui sont, pour la plupart, extraverties et vulnérables aux chocs externes.

Au niveau national, les perspectives économiques de la RDC se sont détériorées. Les perturbations observées dans le secteur aérien (annulation et retardement

des vols) consécutives à la rupture probable de l'approvisionnement en carburant et en kérosène, les augmentations des prix de denrées alimentaires et l'accroissement des inégalités au sein de la population sont des signes précurseurs d'une dégradation de l'économie nationale.

En ce qui concerne les finances publiques, il y a lieu de noter qu'en fin 2021 et surtout en mars 2022, les régies financières ont réalisé des taux d'exécution de plus de 100, ce qui s'apparente à des performances remarquables. Cependant, comme décrit dans l'encadré 1, il s'agit des pseudo-performances étant donné que ces réalisations ne sont pas consécutives aux dispositifs mis en place par les pouvoirs publics pour une collecte optimale des ressources. Il s'agit par contre des répercussions de l'embellie des cours des produits miniers, et donc une évolution favorable de la conjoncture. De plus, rapportées au PIB, les recettes publiques n'ont représenté que près de 10,8% de pression fiscale en 2021 (un niveau en-deçà de la moyenne africaine située autour de 20% et en la norme de la pression fiscale pour les pays miniers). Ce qui révèle ainsi un problème de faible collecte des recettes étatiques. Autrement dit, la croissance économique ne rapporte pas suffisamment à l'Etat en termes de ressources financières. Ainsi, pour palier au problème de sous-mobilisation des recettes publiques, des réformes structurelles pertinentes doivent être mises en place pour permettre (i) à l'économie congolaise d'emprunter le chemin de la diversification ; (ii) l'élargissement de la base fiscale et (iii) la réduction de la corruption au sein des administrations de l'Etat.

En dehors des éléments sus-évoqués, il y a lieu de préciser que d'autres facteurs pourraient influencer négativement l'économie congolaise et dégrader davantage ses perspectives. Il s'agit notamment : (i) de la corruption et les détournements des deniers publics ; (ii) des guerres politiques intra-institutionnelle et interinstitutionnelle ainsi que des divergences de visions et d'opinions au sein de l'Union Sacrée ; (iii) de l'insécurité et les multiples affronts militaires à l'Est du pays.

DIFFERENTES PUBLICATIONS DE CONGO CHALLENGE

1. REVUE CONGO CHALLENGE (LE SEMESTRIEL)

Le Semestriel (Revue Congo Challenge) est un périodique scientifique complètement désintéressé, publié chaque semestre, avec pour objectif principal de promouvoir des études scientifiques visant à contribuer à l'avancement des connaissances en sciences économiques et à offrir aux opérateurs économiques ainsi qu'aux décideurs politiques, un ensemble des recettes susceptibles d'éclairer leur prise de décision ou de justifier suivant une base scientifique avérée leur prise de décision.



La présente publication paraît chaque quadrimestre et offre un aperçu général et précis sur les évolutions économique et politique au niveau national, régional et mondial. Il permet au lecteur d'ajuster ses prévisions en fonction des évolutions observées ou de faire des anticipations tenant compte du paquet d'informations disponibles.



Nouveau numéro
Avril, 2022

3. LE MENSUEL

La présente publication paraît chaque mois, elle offre un aperçu factuel des indicateurs économiques et présente les faits saillants ayant caractérisé la situation politique mensuelle du pays.



4. RAPPORT ANNUEL



MODULES D'INTERVENTION DE CONGO CHALLENGE

1. Formation
2. Assistance
3. Conseil
4. Lobbying
5. Réalisation des études
6. Organisation des conférences
7. Appui au management de qualité
8. Appui à la conception des programmes économiques du gouvernement
9. Appui aux politiques de mobilisation des recettes publiques
10. Appui stratégique aux gouvernements dans le suivi-évaluation des programmes économiques
11. Contrôle-qualité des travaux

LES VALEURS DE CONGO CHALLENGE

Congo Challenge croit aux valeurs cardinales dont il se veut le véhicule.
Ces valeurs reposent sur :

- L'abnégation ;
- Le sacrifice ;
- Le travail acharné.

Aussi, les ambitions du Think tank sont traduites à travers trois vertus
que sont :

- L'éthique ;
- La morale ;
- La bonne gouvernance.

Comment tenir en laisse une bande de « nègres » ?

Tu isolés les plus vaillants en les diabolisant et tu promeus les plus médiocres en leur octroyant des privilèges indus. Conscient de cette escroquerie, ces derniers seront encore plus agressifs envers les premiers pour préserver leurs privilèges.

Dixit Machiavel



ÉVOLUTION DE LA SITUATION
ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE EN RÉPUBLIQUE
DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Le Mensuel Numéro 61

Publié en Juin 2022

Juin 2022. Copyright©CongoChallenge2022
364, Boulevard du 30 juin, Immeuble Kiyo ya Sita, 5ème étage, local 501,
Kinshasa/Gombe, RD Congo +243 812763003

www.congochallenge.cd/info@congochallenge.cd